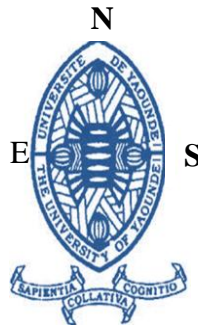


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail- Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE DE YAOUNDÉ

DÉPARTEMENT DE
FRANÇAIS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work- Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE
I

THE HIGHER TEACHER
TRAINING COLLEGE OF
YAOUNDE

DEPARTMENT OF FRENCH

**ANALYSE DES PRONOMS RELATIFS *QUE* ET *DONT*
DANS LA PRESSE ÉCRITE CAMEROUNAISE**

**Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du
Diplôme de Professeur de l'enseignement secondaire 2^{ème} grade
(Di.P.E.S.II)**

par

Édith Monique Carine MEYE

Licenciée es Lettres modernes françaises

Sous la direction de

Louis Martin ONGUENE ESSONO

Professeur

Année académique 2018-2019



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	iv
RÉSUMÉ	v
ABSTRACT	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIER CHAPITRE	8
LES PRONOMS RELATIFS EN FRANÇAIS :.....	8
TYPOLOGIE ET FACTEURS D'IDENTIFICATION.....	8
DEUXIÈME CHAPITRE	26
LA SYNTAXE DES RELATIFS <i>QUE</i> ET <i>DONT</i>	26
TROISIÈME CHAPITRE	37
EMPLOI DES RELATIFS <i>QUE</i> ET <i>DONT</i>	37
DANS LES QUATRE QUOTIDIENS.....	37
CONCLUSION GÉNÉRALE	58
BIBLIOGRAPHIE	63
TABLE DES MATIÈRES	66
ANNEXES	67



DÉDICACE

À

Mes chers parents, Joséphine MBOUAZIA et Richard MOUGNOL.

Et aux Révérends Nathalie et Narcisse ENOKA,
qui tout autant que maman Claudine BIGOMBE,
les auront largement secondé dans leurs responsabilités.

REMERCIEMENTS

➤ La rédaction d'un mémoire ou de toute autre production scientifique est toujours le produit d'une œuvre collective. Nos sincères remerciements vont particulièrement :

➤ Au Professeur Louis Martin ONGUENE ESSONO notre encadrant, sans qui ce travail ne saurait être réalisé. Pour sa patience, son encadrement et son soutien intellectuels dont il fait preuve ;

➤ À tous les enseignants de l'École normale supérieure de Yaoundé, notamment ceux du Département de français et des Sciences de l'Éducation pour la formation qu'ils nous ont donnée ;

➤ À tous les membres du Groupe de Recherche d'Étudiants et Chercheurs en Grammaire (GRECG) pour leur documentation et la bonne rédaction de ce mémoire ;

➤ À tous nos camarades de classe et amis pour leur contribution et documentation ;

➤ À tous les membres du Ministère International de la Réconciliation par l'Évangile (MIRE) qui ont su nous encourager, nous guider et veiller sur nous à plusieurs plans ;

➤ À tous nos frères, sœurs, membres de famille, amis et connaissances pour leurs participations, encouragement et soutien selon la nécessité qui s'y imposait ;

➤ Et à tous ceux que nous n'avons pas pu citer ici, qu'ils y trouvent, l'expression de notre profonde gratitude.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APC : Approche par les compétences

COD : Complément d'objet direct

COI : Complément d'objet indirect

KI : Kamer Infos

LC : Langue cible

LJ : Le Jour

LM : Langue maternelle

LS : Le Soir

Mut : Mutations

PR : Pronom relatif

RÉSUMÉ

Que l'on soit à l'oral ou à l'écrit, l'usage des pronoms relatifs, et plus précisément les pronoms *que* et *dont*, expose souvent bon nombre de locuteurs camerounais à des difficultés. Ils ont tendance à se servir de l'un à la place de l'autre. Ceci nous amène à aller observer ce phénomène dans la presse écrite camerounaise qui rend compte au quotidien des faits d'une société en analysant les différents usages. De ce fait, nous avons intitulé notre sujet ainsi qu'il suit : *analyse des pronoms relatifs que et dont dans la presse écrite camerounaise*. Les publications de quatre organes précis ont servi à effectuer nos observations. Il s'agit de : *Mutations*, *Kamer Infos*, *Le Jour* et *Le Soir*. Il en découle que des mille (1000) occurrences d'emploi des pronoms relatifs *que* et *dont*, quatre (04) d'entre elles, provenant des journaux *Mutations* et *Kamer Infos*, contiennent des erreurs. Les résultats obtenus de nos observations et analyses du corpus, soit 4 erreurs sur 1000 occurrences, permettent de conclure du bon emploi des relatifs *que* et *dont* par les journalistes de la presse écrite camerounaise. Autrement dit, ces derniers auraient une bonne connaissance des règles s'appliquant à l'usage de ces pronoms. D'où le constat d'une avancée non négligeable des compétences des journalistes camerounais en langue française, dont le niveau a plusieurs fois été décrié par Onguéné Essono. De ce fait, les journaux de la presse écrite camerounaise francophone, qui sont des documents authentiques, peuvent faire l'objet d'une exploitation didactique dans les classes de français en général, et plus spécifiquement pendant les cours sur les pronoms relatifs. Cette suggestion nous semble bien en accord avec les exigences de l'Approche Par les Compétences à plus d'un titre.

Mots-clés : *pronom relatif, presse écrite, document authentique, Approche Par les Compétences.*

ABSTRACT

Whether spoken or written, the use of relative pronouns, and more specifically pronouns *that* and *which*, often exposes many Cameroonian speakers to difficulties. They tend to use one instead of the other. This brings us to this phenomenon in the Cameroonian press, which reports daily on the facts of a society. As a result, we have titled our subject as follows: *analysis of relative pronouns that and which in the camroonian press*. Publications from four specific bodles were used to make our observations. It Mutations, Kamer Infos, Day and Evening. It follows that of the thousand (1000) occurrences of use of relative pronouns that four of which, from the newspapers Mutations and Kamer Infos, contain mistakes. The results obtained from our observations and analyzes of the corpus, ie four (4) mistakes over one thousand (1000) occurrences allow to conclude from the good use of the relative *that* and *which* by the journalists of the Cameroonian written press. In other words, the latter would have a good knowledge of the rules applying to the use of these pronouns. Hence the recognition of a significant advance in the skills of Cameroonian journalists in French, whose level has been criticized several times by Onguéné Essono. As a result, newspapers in Cameroon's French-language print media, which are authentic documents, can now be the subject of didactic exploitation in French classes in general, and more specifically during relative pronouns calsses. This suggestion seems to fit well with the requirements of the competency approach for more than one reason.

Key-words : *relative pronoun, print media, authentic document, Competency Based Approach.*

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des pronoms relatifs à formes simples selon Dubois et Lagane.....	13
Tableau 2 : Récapitulatif des formes composées selon Dubois et Lagane.....	17
Tableau 3 : Relevé général des occurrences (Ière partie)	45
Tableau 4 : Relevé général du corpus (Ile partie)	47
Tableau 5 : Tableau comparatif des occurrences dans <i>Mutations</i> et <i>Le Jour</i>	51
Tableau 6 :Tableau comparatif des occurrences dans <i>Le Soir</i> et <i>Kamer Infos</i>	52
Tableau 7 : Présentation des occurrences erronées.....	53

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. Motivations

Bon nombre de locuteurs de la langue française sont confrontés à l'usage de celle-ci et sont souvent soumis à ses différents emplois et variations. Partant du fait qu'au quotidien, nous sommes appelés à communiquer, à effectuer des échanges, surtout à nous informer ou à informer, nous articulons des mots et nous formons des phrases. Ces phrases parfois constituent des ambiguïtés dans leurs emplois par la liaison, c'est le cas des pronoms en général et des pronoms relatifs en particulier. Nous comptons sept catégories de pronoms bien diversifiés que sont : les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms interrogatifs, les pronoms indéfinis, les pronoms démonstratifs, les pronoms numéraux et les pronoms relatifs. Cependant, dans le cadre de ce travail, nous allons particulièrement nous intéresser aux pronoms relatifs et à ses différents usages dans certains journaux de la presse écrite camerounaise.

Le choix de ce sujet tient aux difficultés et à la confusion faite lors de l'emploi de ces morphèmes. Durant nos années passées au secondaire et à l'université en effet, l'application des règles d'usage des pronoms relatifs *que* et *dont* n'était pas toujours évidente et nous ne savions pas toujours comment les différencier dans leur contexte d'utilisation. Dans le souci d'évaluer l'ampleur de cette difficulté, nous avons entrepris d'étudier l'emploi de ces morphèmes dans la presse écrite au Cameroun. Car, bien qu'étant au départ un document authentique, elle peut faire l'objet d'une exploitation didactique.

Les lectures faites de certains journaux camerounais de 2014 à 2017, montrent l'usage abondant des pronoms relatifs *que* et *dont* avec plusieurs fonctionnalités. Compte tenu de nos ambitions professionnelles, nous aimerions faire une investigation sur ces emplois, pour voir s'ils sont correctement utilisés. Les enseignants doivent prôner le bon usage du français pour tout type d'enseignement comme les mathématiques, l'histoire, les physiques, la philosophie, et la géographie, débouchant à tout type de métier. De plus, élaborer ce travail, nous aidera à mieux maîtriser nous-mêmes ces concepts, découvrir de nouvelles fonctionnalités s'il y en a pour pouvoir les dispenser, les transmettre aisément en situation de classe et les inculquer aux apprenants et au système éducatif.

II. Problème et Problématique

Nous sommes parti du constat selon lequel de nombreux locuteurs camerounais emploient mal les pronoms relatifs *que* et *dont* aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Or, malgré la complexité de leur usage, il est possible de s'approprier les règles de fonctionnement de ces morphèmes et de les appliquer au moment de leur emploi. Cette disposition permettra de limiter les problèmes de confusion et d'insécurité linguistique qui découlent de l'emploi des pronoms relatifs *que* et *dont*. Ainsi, pourra-t-on également limiter la production d'énoncés tels que :

**je vais dans la maison que tu te trouves. Ou encore,*

**prends le livre dont je t'ai donné.*

Il s'agit là de spécimens qu'on retrouve encore dans les productions de bien de locuteurs camerounais de la langue française : ce qui nous amène à nous interroger sur les causes de cette confusion. Autrement dit, qu'est-ce qui justifie la confusion qu'on observe si fréquemment dans l'emploi des pronoms relatifs *que* et *dont* et puis même, les règles d'usage de ces pronoms sont-elles à la portée des rédacteurs camerounais pour qui le français n'est pas toujours la première langue de socialisation, Comment se présente l'emploi du *que* et du *dont* dans les organes de presse de notre corpus?

III. Hypothèses

Dans le souci d'apporter des éléments de réponse aux préoccupations sus-évoquées, nous sommes partie d'une hypothèse centrale

III-1 Hypothèse centrale

Au regard de l'abondante production de la presse, nous avons comme hypothèse principale ce qui suit : l'influence de la presse en général, et de la presse écrite en particulier sur les lecteurs et les apprenants.

III-2 Hypothèses secondaires

- H1 La presse écrite camerounaise serait mal écrite et confondrait *dont* et *que*.
- H2 La non scolarisation des rédacteurs et la négligence dans l'apprentissage formel pourrait être à l'origine du mauvais usage.
- H3 Il se trouve que les règles d'usage des pronoms ne seraient pas à la portée de certains rédacteurs camerounais.

IV. Revue de la littérature

La revue de la littérature, au-delà d'être un inventaire, consiste à procéder à la lecture des critiques des travaux déjà effectués afin d'envisager de bonnes orientations au travail que nous envisageons de faire. Il sera donc question, à travers une approche descriptive, de découvrir quelques travaux en grammaire normative et plus spécifiquement, ceux qui ont porté sur le pronom en langue française.

Les premiers travaux que nous pouvons évoquer ici sont ceux de Onguene Essono (2011) dans lesquels il s'appesantit sur la définition du pronom. En accord avec les grammaires traditionnelles, il considère les pronoms comme des substituts du nom. De ce fait, ils assument pleinement les fonctions du nom (sujet, COD, COI...) qu'ils remplacent dans la phrase. Onguéné Essono présente également les difficultés auxquelles certains locuteurs font face quand il s'agit d'utiliser les pronoms personnels complément d'objet direct (COD) et complément d'objet indirect (COI) en français.

Atenke-Etoa (1993) a réalisé une étude sur *Le pronom personnel en français : analyse d'une interlangue*. Il explique qu'un pronom est un véritable substitut du nom et qu'il remplit toutes les fonctions du nom en français. Il a démontré comment est-ce que les apprenants les utilisent et comment déceler l'énoncé correct de l'agrammatical. Il indique également des méthodes utiles pour la production d'énoncés grammaticalement corrects. Il est ressorti de son travail qu'une interlangue est un phénomène qui émane de la dynamique des langues. Elle présente le contexte de leurs différents emplois et la façon dont elles peuvent passer d'un contexte à un autre. Ces interlangues sont la Langue Cible (LC) et Langue Maternelle (LM).

À la suite d'Atenke-Etoa (1993), Ngo Pom (1995) a mené une étude dont le titre est : *Le pronom relatif **que** basaa et ses implications didactiques. Étude contrastive et perspective méthodologique*. En fait, elle met l'accent sur le bilinguisme chez les apprenants basaa en optant pour une étude comparative fondée sur la psychomécanique de Guillaume. Elle s'intéresse spécifiquement au pronom relatif que dans la perspective d'une méthode contrastive en langues basaa et française, mettant en exergue le phénomène de relativisation.

Quelques années plus tard, Wazihoube (2001) s'intéressera également au pronom relatif en français. Analysant *l'utilisation du pronom relatif français par les élèves moundang du cycle d'éveil*. Il montre que la mauvaise utilisation du pronom relatif est due à plusieurs facteurs. Il cite par exemple les différences intrinsèques des locuteurs dans ces deux langues, la complexité de certaines règles ou paradigmes, l'expérience antérieure d'apprentissage et d'enseignement et la progression pédagogique adoptée.

Njiokeng Tsague (2010) traite *de la problématique enseignement-apprentissage des pronoms relatifs que et dont en classe de 6^{ème}*. Son étude a été menée avec une population du lycée de Baleveng. Les résultats auxquels elle débouche font état des difficultés qu'ont les élèves à s'approprier l'usage des pronoms relatifs *que* et *dont*. D'après ses analyses, leurs lacunes proviennent du fait que les élèves ignorent la nature et la fonction desdits pronoms. Ils semblent mémoriser les règles sans toutefois prendre le soin de les réinvestir dans les pratiques langagières. Ce constat pousse la chercheuse à poser un doigt accusateur sur la première langue de socialisation des élèves qui est pour la plupart d'entre eux, le yemba. Selon elle, cette langue du département de la Menoua exerce une influence négative sur les productions langagières des apprenants en français. À cette observation s'ajoutent d'après Njiokeng Tsague, les mauvaises pratiques méthodologiques et pédagogiques. Elle note effectivement que ces dernières sont, elles aussi, source d'erreurs chez les apprenants.

S'intéressant également au pronom, ou plus spécifiquement, au processus de pronominalisation en langue française, Mbida Bikana (2016) met en lumière les difficultés que les élèves éprouvent à effectuer ce processus grammatical. Les copies des élèves du lycée de Nkolkougda qui ont servi à la construction de son matériau d'analyse contenaient en effet des schémas de pronominalisation inappropriés. Il ressort de son étude sur *la pronominalisation des compléments d'objet dans les copies des élèves du premier cycle du lycée : cas des élèves du lycée de Nkolkougda* que le manque de manuels au programme, la mauvaise volonté des apprenants et leur substrat linguistique sont autant d'éléments qui entravent la bonne assimilation du processus de pronominalisation.

V. Cadre théorique

Notre étude prend appui sur la grammaire normative. Nous l'avons choisie en raison de son caractère prescriptif. C'est elle qui se charge de normer et de structurer le fonctionnement de la langue française. Cette grammaire est définie comme un ensemble de règles prescriptives pour le bien parler et le bien écrire. Les analyses tiendront compte de quelques appuis de celle-ci qui selon Genouvier et Peytard (1970 : 84) et pour Grevisse (1988 :8), se définit comme *l'ensemble des règles permettant de parler et d'écrire correctement*. Elle détermine donc les règles de fonctionnement des parties du discours, définissant un état de langue considéré comme correct en vertu d'une norme établie par les théoriciens ou acceptée par l'usage. Elle présente les pronoms relatifs *que* et *dont* comme des pronoms ou substituts du nom qui jouent des rôles différents selon le type de substitution. Ils sont

représentants d'un groupe nominal déjà exprimé et peuvent indiquer, en le désignant, une personne qui participe à la communication.

VI. Présentation du corpus

En considérant le corpus comme l'ensemble des éléments à partir desquels on peut mener une observation et structurer une analyse, nous dirons que le nôtre est constitué des occurrences d'emploi des pronoms *que* et *dont* tirés de la presse écrite camerounaise francophone. Ce corpus est à la fois qualitatif et quantitatif. Qualitatif pour jauger la qualité des énoncés des journalistes et quantitatif afin d'avoir beaucoup d'éléments pour espérer avoir un pourcentage élevé du phénomène recherché. De ce fait, la délimitation de notre corpus a été faite à deux niveaux. Nous avons dans un premier temps choisi quatre organes de la presse écrite à savoir : *Mutations (MUT)*, *Le Jour (LJ)*, *Le Soir (LS)* et *Kamer Infos (KI)*. Puis, dans le souci d'établir une certaine homogénéité temporelle entre les documents desquels nous devions extraire notre corpus, il nous a semblé nécessaire de circonscrire la période de publication des journaux choisis. Ainsi, les journaux que nous avons exploités sont ceux publiés entre 2014 et 2017. C'est en effet dans les quatre journaux de la presse écrite camerounaise francophones mentionnés plus haut et parus sur ces quatre années que nous avons collecté les mille (1000) occurrences des pronoms relatifs *que* et *dont* qui ont servi à l'élaboration de notre analyse.

Comme indiqué plus haut, le choix des relatifs *que* et *dont* pour mener notre étude répond au besoin de clarifier les conditions de leur usage et d'émettre des propositions didactiques qui en assureront l'assimilation par les élèves. Car parmi ceux-ci, certains exerceront des métiers comme le journalisme qui offre une forte audience et à laquelle ils seront tenus d'impulser le bon usage de la langue.

Après avoir relevé *que* et *dont* tel qu'employés dans *Mutations*, *Le Jour*, *Le Soir* et *Kamer Infos*, nous avons pris le soin de les classer sur la base des usages corrects et erronés. À ce premier classement, un autre ne prenant en compte que les usages erronés a suivi. Il était question pour nous d'élaborer un type d'usages erronés des relatifs *que* et *dont*.

VII. Méthodologie

En considérant la méthodologie comme la démarche entreprise pour la réalisation d'un travail, on dira de la nôtre qu'elle s'est construite autour de quatre activités principales. Il y a eu dans un premier temps une série de discussions avec notre directeur de mémoire pour la conceptualisation du sujet. De ces discussions qui se sont d'ailleurs poursuivies jusqu'à la réalisation complète du travail, sont nées des recommandations que nous avons observées dans la limite de nos possibilités. C'est ainsi que nous avons procédé à la recherche documentaire qui constitue la deuxième activité majeure ayant conduit à la production de ce mémoire. Il s'agissait précisément de lire les ouvrages de grammaire, les mémoires, les thèses et articles susceptibles de nous renseigner sur le pronom relatif en français. L'exploitation des documents a été matérialisée par la production des fiches de lecture suivant un canevas propre au GRECG (Groupe de Recherche d'Étudiants et Chercheurs en Grammaire). Parallèlement à cette activité, nous effectuons des échanges aussi bien avec notre Directeur de mémoire qu'avec des Professeurs du département de français, et même nos camarades en vue d'affiner notre compréhension des textes que nous lisons.

Une fois que nous nous sommes senti suffisamment aguerri, nous avons entamé la troisième activité de notre recherche qui consistait en la collecte des éléments de notre corpus. Les emplois de *que* et *dont* ayant été repérés dans les quatre journaux mentionnés plus haut ont été relevés sur des fiches d'occurrences. Les éléments portés sur les fiches d'occurrences sont relatifs au journal duquel l'occurrence est extraite, à son numéro de publication, à sa date de parution, à la page à laquelle l'occurrence se trouve, à la colonne, à la ligne, et l'occurrence elle-même. À titre d'exemple, nous avons ce qui suit : *Le Jour*, n°1636, du 9 au 14 novembre 2015, page 4, colonne 7, lignes 5-8. Ces éléments permettent de garantir la fiabilité de nos propos en ceci qu'ils indiquent toutes les références nécessaires à la vérification de la source des occurrences que nous avons analysées.

VIII. Plan du mémoire

Le travail de collecte et d'analyse ayant été fait, notre mémoire sera constitué de trois chapitres. Le premier est théorique, nous y étudions les pronoms relatifs en français ; concrètement il s'intéresse à la typologie et aux facteurs d'identification des pronoms en grammaire normative. Le deuxième sera consacré à la syntaxe des relatifs *que* et *dont*. Il sera question d'y étudier leurs différents critères d'identification et leurs différentes constructions. Le troisième quant à lui sera réservé à l'emploi desdits relatifs dans la presse camerounaise

francophone. C'est précisément à ce niveau-là que nous procéderons au dépouillement et à l'analyse de notre corpus. Nous y montrerons comment les journalistes camerounais emploient les pronoms relatifs *que* et *dont*.

PREMIER CHAPITRE

LES PRONOMS RELATIFS EN FRANÇAIS : TYPOLOGIE ET FACTEURS D'IDENTIFICATION

Le présent chapitre liminaire étudie l'ensemble des pronoms relatifs. Puis s'appesantira sur les relatifs *que* et *dont* car, ce sont ces derniers qui font l'objet de notre étude. Nous étudierons donc ici leurs formes, leurs places dans la phrase, leurs différents emplois et leurs fonctions. Les analyses tiendront compte de quelques appuis de la grammaire normative qui impose une norme à la langue et décrit les faits de langue. Elle détermine donc les règles de fonctionnement des parties du discours, définissant un état de langue considéré comme correct en vertu d'une norme établie par les théoriciens ou acceptée par l'usage. La grammaire normative étudie les pronoms relatifs de manière générale en se basant exclusivement sur les phrases réalisées et joue un rôle dans la langue française. Aussi, Prieur (1985 :10) affirme qu'étant *donné son histoire, ses objectifs, la grammaire est généralement normative car elle impose un bon usage et sanctionne les fautes de la langue.*

1. Conception des pronoms relatifs

Les pronoms sont de véritables substituts du nom qui remplissent toutes les fonctions du nom en français. Les pronoms relatifs établissent une relation entre la proposition principale et la seconde. Ils complètent et expliquent les antécédents. Selon Mbida Bikana (2016 :37) :

l'usage d'un pronom, qu'il soit personnel ou tout autre, a toujours eu des ambiguïtés sur son modèle de fréquentation dans les énoncés. C'est ce qui explique les lacunes observées dans les usages récurrents dans les marchés, les établissements scolaires et autres lieux donc le maître mot est la communication précisément le dialogue.

Le français est une langue de communication et paraît complexe à ceux qui veulent le parler. On note donc un effort personnel entre les locuteurs d'une langue différente du français dans notre contexte, chacun ayant le souci de bien le parler par respect à la norme. Du fait de sa norme, le français paraît complexe pour ses locuteurs et, dès lors, le respect de ses règles devient un véritable conflit entre les mots, entre les propositions et entre les phrases. Parfois, on se demande quel relatif utiliser.

1.1. Description des pronoms relatifs

Il existe en français, des mots qui s'emploient pour renvoyer à des termes déjà utilisés dans le discours ou pour représenter un participant à la communication, un être ou un objet présent au moment de l'énoncé. Le mot remplacé, ou représenté peut-être un nom, le remplaçant est alors un *pronom*, terme signifiant mis pour un nom, il peut également être un adjectif, un infinitif ou une proposition. C'est la raison pour laquelle les pronoms sont des substituts.

La grammaire normative distingue selon leur nature, leur sens et leur fonction dans l'énoncé, sept types de pronoms : les personnels, les démonstratifs, les indéfinis, les interrogatifs, les possessifs, les numéraux et les relatifs. Notre étude ne portera que sur cette dernière catégorie, et plus précisément sur le *que* et le *dont*. Nous en observerons l'emploi chez les journalistes camerounais.

1.1.1. Définition des pronoms relatifs

Les pronoms sont de véritables substituts du nom et remplissent toutes les fonctions en français. Dubois et Lagane (1973 :143-182) stipulent à cet effet qu'*un pronom joue dans la phrase, le rôle des groupes du nom, et non des seuls noms. Les pronoms, ou substituts jouent des rôles différents selon la nature de la phrase, selon la nature du groupe du nom.*

- Ils peuvent remplacer un groupe du nom déjà exprimé : ils en sont les représentants.
- Ils peuvent se substituer à un groupe du nom qui annonce un groupe du nom qui va suivre : ils anticipent sur ce dernier.
- Ils peuvent représenter une personne qui participe à la communication : ils la désignent.

Tout comme les auteurs précédents, Bonnard (1982 :168) dira du pronom qu'*il est une classe de mots employés à la place du nom et ayant les mêmes fonctions que lui.* Onguene Essono (2011 :221) dans la préface de *Feral* affirme que *les pronoms sont les substituts du nom, remplacent ou pas le nom en genre et en nombre. Ils peuvent être COD ou COI lorsqu'ils sont employés avec les verbes transitifs.*

Dans une phrase complexe, ils remplacent un nom ou un pronom, nommé antécédent, exprimé dans la proposition qui précède. Ils établissent une relation entre cette proposition et la seconde, dite relative, qui complète ou explique cet antécédent.

Ils sont d'après Grevisse (1991 :1075) *des termes qui servent à introduire une proposition qu'on appelle elle-même relative et qui a une fonction, contrairement aux conjonctions de coordination qui n'en ont pas*. Ils sont également un substitut du groupe nominal mettant en relation deux propositions. Dubois et Lagane (1973 :97) dégagent une double fonctionnalité de ceux-ci. En effet, ils se substituent à un groupe de noms comme les autres pronoms et ils subordonnent une phrase à une autre. Cette phrase subordonnée est dite *relative* et l'autre *principale* qui, forme avec la relative une seule phrase étendue. Ainsi, pour mieux comprendre les relatifs *que* et *dont*, il convient de connaître la nature et les fonctions.

1.1.2. Nature des antécédents

Les pronoms relatifs peuvent se classer selon la nature de leur(s) antécédent(s). Comme le nom, plusieurs catégories grammaticales peuvent servir d'antécédent aux relatifs. Dubois et al. (2002 : 94) stipulent *qu'en grammaire, l'anaphore est un processus syntaxique consistant à reprendre par un segment un pronom en particulier, un autre segment du discours, un syntagme nominal antérieur, par exemple. Le segment représenté est dit antécédent*. L'antécédent est donc le terme repris par un pronom relatif qui assume toutes les fonctions de ce dernier.

1.1.2.1. Un nom

Le pronom relatif peut remplacer un nom. Un nom est un mot servant à désigner un individu et à le distinguer des êtres de la même espèce. Dubois et Lagane (1973 : 38) définissent le nom comme *le constituant essentiel du groupe du nom, c'est-à-dire du groupe qui peut être le sujet d'une phrase minimal ; il est (ou peut être) précédé d'un déterminant*. Mais tous les noms ne sont pas précédés d'un déterminant. C'est parfois le cas des noms propres. Le nom peut donc désigner des êtres animés, des objets matériels. Ils peuvent également désigner des qualités ou encore des actions. C'est pourquoi il est préférable de définir la classe des noms non par le sens des mots qui la constituent, mais par le fonctionnement syntaxique qui est le leur. Pour Robert et al. (1990 :1276) *le nom est un vocable servant à nommer une personne, un groupe. Il peut encore être un mot servant à désigner les êtres, les choses qui appartiennent à une même catégorie logique*.

1.a. Et c'est le travail que j'ai fait tout au long de la semaine qui s'est écroulée. (LS, n° 309. p.9, col.3)

1.b. Les pommes de terre que j'ai prises au marché provenaient du commis agropastoral (LS, n°309, p. 5, col.7)

1.c. Les supporters que je voyais au stade étaient ceux des lions indomptables (KI, n° 178, p .6, col.3)

1.d. Les politiques que l'État a mises en place réussissent maintenant (LS, n°309. p.9, col.4)

De ce qui précède, les antécédents du pronom relatif *que* dans ces exemples sont des noms. En effet dans les quatre énoncés, ce sont des groupes nominaux c'est-à-dire composé d'un déterminant et d'un substantif. Ainsi donc, *le travail* en [1.a.] *les pommes* en [1.b.] *les supporters* en [1.c.] *et les politiques* en [1.d.] sont tous des groupes nominaux constitués d'un déterminant et d'un nom.

1.1.2.2. Un pronom

Les pronoms sont de véritables substituts du nom et remplissent toutes les fonctions du nom en français. De ce fait, Robert et *ali* (op.cit. : 1546) affirment que *le pronom est un mot qui sert à représenter un mot de sens précis déjà employé à un autre endroit du contexte ou qui joue le rôle d'un nom absent, généralement avec une nuance d'indétermination*. Dubois, et Lagane (1973 :143-182) quant à eux pensent *qu'un pronom joue dans la phrase, le rôle des groupes du nom, et non des seuls noms. Les pronoms, ou substituts jouent des rôles différents selon la nature de la phrase, selon la nature du groupe du nom.*

2.a. *Vous que la lumière éclaire* (LJ, n° 1635, p.5, col.12)

2.b. *Eux que nous croyons en Italie pour représenter le Cameroun* (LS, n°503, p.6, col.8)

2.c. *Elle que le directeur a congédié est indispensable pour notre équipe.* (KI, n°117, p.3, col.7)

2.d. *Nous que les dieux exhaussent devons-nous méfier des charlatans.* (KI, n° 117, p.6, col 2)

Nous pouvons observer de ces occurrences que nous avons affaire à des pronoms personnels comme des antécédents du pronom relatif *que*. En effet, ces pronoms personnels sont repris par *que* pour éviter une redondance. Nous pouvons donc dire que le pronom relatif *que* ne reprend pas seulement un nom mais un pronom aussi. De ce fait, nous allons voir ce qu'il en est d'un antécédent comme adjectif ou un participe.

1.1.2.3. Un groupe nominal

Un groupe nominal est un ensemble de mots dont le noyau est un nom. Autour de ce nom, il y a généralement un ou plusieurs déterminants. Il peut s'agir d'un article et d'un ou plusieurs adjectifs. Dans les occurrences qui suivent le pronom *que* remplace non pas un des éléments qui précède mais le groupe nominal dans son ensemble.

3.a. *Les forces vives, que nous sommes, devront contribuer, conclut-il.* (Mut, n°3844, p. 13, col. 4)

3.b. *La bataille rude que j'ai remportée est une grande élévation.* (KI, n°195, p.4, col. 5)

3.c. *Le lion fort que j'affectionne est sujet à critique.* (KI, n° 193, p. 7, col. 2)

1.1.3. Fonction des relatifs

Tout comme le nom, les relatifs ont des fonctions et peuvent représenter un antécédent animé ou non animé.

1.1.3.1. Complément d'objet direct

Le complément d'objet direct en abrégé C.O.D. est pour Dubois et Lagane (2001 :39) *le nom qui indique l'être ou la chose sur lesquelles s'exerce l'action exprimée par le verbe.*

5.a. *L'enseignement que je vais vous donner aujourd'hui va vous permettre d'être éclairé. (LS, n°309, p. 7, col. 11)*

5.b. *Le poulet que j'ai acheté est super délicieux. (KI, n°195, p. 8, col. 7)*

5.c. *Les sites que le gouvernement a prévu pour la CAN ont été réhabilités. (Mut, n°3845, p. 16, col. 3)*

5.d. *La cellule que l'État a nouvellement créée viendra mettre à nu tous les dossiers fictifs. (LS, n° 304, p. 10, col.5)*

Des exemples qui précèdent, le C.O.D. répond aux questions *qui* ou *quoi* après le verbe. Partant donc de ce critère, nous dirons que *l'enseignement*, *le poulet*, *les sites* et la *cellule* sont bien des antécédents du relatif *que*. En effet, ils sont des noms sur lesquels les différents verbes exercent leurs actions. Le verbe *donner* exerce son action sur *l'enseignement* dans le [5.a] tout comme *acheter* exerce son action sur le [5.b.] C'est également les cas dans le [5.c] et le [5.d] où les verbes respectifs *prévoir* et *créer* exercent leurs actions sur les noms *sites* et *cellule*.

1.1.3.2 Complément d'objet indirect

Le complément d'objet indirect est comme vu plus haut par Dubois et Lagane (ibid) *le nom qui indique l'être ou la chose sur lesquels s'exerce l'action exprimée par le verbe. Il est donc introduit par une préposition généralement à ou de.*

6.a. *Le stade dont ils se sont servis est sur une aire accidentée. (KI, n° 196, p.8, col.2)*

6.b. *L'entraîneur dont je te parle est professionnel. (LJ, n° 1636, p.3, col.3)*

6.c. *La tunique dont le soldat s'est revêtu est sublime. (KI, n° 195, p.4, col.5)*

Les actions exprimées par les verbes ici sont précédées de la préposition *de* et impliquent par conséquent, les COI. Effectivement le nom *le stade* dans l'énoncé [6.a.] est complément d'objet indirect ainsi que les deux autres énoncés. De plus, l'organe de presse fait étalage de la multitude des talents que l'on rencontre en Afrique et fait par là une publicité de celle-ci.

1.1.3.3 Sujet

Le sujet désigne l'être ou la chose dont le verbe exprime une action ou un état. On le trouve en posant la question qui ? placé devant le verbe.

7.a. *Ce qu'il faut savoir.* (Mut, n° 3836.p 13, col 6)

7.b. *C'est pour ses enfants que cet homme est devenu ce qu'il est.* (LJ, n° 1636, p 3, col 2)

7.c. *Ce que je vois me rend triste.* (KI, n° 192, p 7, col 4)

7.d. *Ce dont il est question constitue un sujet préoccupant.* (LJ, n°1633, p 14, col 11)

Nous observons qu'en [7.a] le sujet de cet énoncé est une relative substantive sujet. Différent de la relative substantive du [7.b] qui est complément d'objet. De même, en [7.c] et en [7.d], nous avons affaire à des relatives substantives sujets comme en [7.a.]

1.1.3.4. Autres fonctions des pronoms relatifs *que* et *dont*

Les autres fonctions renvoient ici aux différentes fonctions qui ne sont pas encore étudiées plus haut. Même si nous n'allons pas les explorer toutes, nous voudrions bien les regrouper ici et les analyser.

8.a. *L'Éternel a certainement fait le reste pour la chrétienne que nous sommes.* (Mut, n° 3843, p.11, col.7)

8.b. *De la période que vous étiez notables.* (KI, n° 196, p.6, col.8)

8.c. *Du temps que Eto'o fut capitaine de cette équipe.* (KI, n° 195, p.3, col.5)

8.d. *Le président de la FIFA que l'on a déclaré vainqueur.* (LJ, n° 2016, p.5, col.4)

En [8.a], la fonction attribut du sujet est respectée ici. En effet, le journaliste respecte la règle d'accord de l'attribut du sujet. Son collègue de [8.b] suit également le respect de la norme des compléments circonstanciels de temps. C'est aussi le cas pour [8.c et 8.d] où on observe encore le respect des règles d'accord et qui sont aussi des compléments circonstanciels de temps

2. Typologie des pronoms relatifs

Dans la classification des mots en langue française, le pronom représente une catégorie bien déterminée. En communication, il cause des difficultés tant à l'oral qu'à l'écrit. Il convient alors de distinguer les types de pronoms afin de mieux cerner les différents emplois des journalistes. On classe les pronoms en deux formes.

2.1. Formes des pronoms relatifs

Le pronom, selon Wagner et Pinchon (1962 :63), comporte deux séries de formes, les simples et les composées. Mais Onguene Essono (2000 :64) nous fait remarquer que, *dans la présentation classique, les relatifs se divisent en trois grandes parties que sont : les*

adverbiaux invariables comme où et dont, les adjectifs comme lequel et ses composés et les pronoms déclinables selon leurs fonctions. C'est précisément aux formes des pronoms relatifs que s'intéressera ce paragraphe.

2.1.1. Formes simples

Il existe cinq formes simples, qui constituent un ensemble qualifiable de relatifs primaires. Ceux-ci reçoivent des marques du genre, du nombre voire de la personne, et les communiquent sans pour autant les porter visiblement.

Tableau 1 : récapitulatif n°1 des formes simples selon Dubois et Lagane

Masculin	Féminin	Neutre
Qui	Qui	Qui
Que	Que	Que
Dont	Dont	Dont
Où	Où	Où
		Quoi

Du tableau qui précède, le pronom relatif *qui* ne change pas tant au masculin au féminin et au neutre. C'est également le cas de *que*, de *dont* et de *où* qui restent immuables dans tous les trois genres. Nous pouvons déduire de ce tableau que les relatifs à formes simples sont invariables en genre et en nombre.

2.1.1.1. Qui

Le pronom relatif *qui* s'emploie aussi bien pour des antécédents masculins, féminins que neutre, indifféremment de leur genre. Il peut de ce fait occuper de nombreuses fonctions dans une proposition relative :

2.1.1.1.1. Les fonctions du relatif *qui*

La partie que nous venons étudier ici va renfermer les fonctions du pronom relatif *qui*, même si n'allons pas toutes les étudier nous analyseront quelques-unes.

10.a. *Faites ce qui vous honore. (KI, n° 217, p.6 ; col.5)*

10.b. *Est-ce que vous connaissez l'enseignant de qui je m'inspire ? (LS, n° 309, p. 7, col. 6)*

10.c. *Cet homme pour qui j'ai voué toute mon attention m'a trahie. (LJ, n° 2016, p. 11, col.*

5)

Le pronom relatif *qui*, peut être du masculin, du féminin ou du neutre et avoir plusieurs fonctions dans une préposition comme dans les exemples ci-dessus. Effectivement,

son emploi par le journaliste en [10.a] lui attribue une fonction sujet, il est neutre et du singulier, contrairement à son collègue qui, reprenant le substantif *réputation* lui confère la fonction de complément de nom en [10.b.]. Lagane et Dubois (2012 : 38) peuvent d'ailleurs ajouter que *le complément du nom fait partie du groupe du nom. Il est toujours placé après le nom qu'il détermine et, le plus souvent il lui est relié par une préposition.* On observe que cette règle de Dubois et Lagane est observée par ce journaliste car, entre le nom que le pronom, *qui*, détermine, il y a une préposition, *de*.

Le journaliste de [10.c.] lui, préfère employer comme fonction, le COD pour transmettre son information. Il est d'ailleurs à noter que l'emploi de la préposition *de*, est indispensable dans tous ces énoncés. Pouvons-nous enfin observer que le journaliste de [10.d.] passe à une fonction autre que celles déjà vues plus haut. Pour mieux témoigner son intérêt, son mécontentement, il fait usage du complément circonstanciel d'intérêt pour exprimer sa pensée et dans le respect de la norme des compléments circonstanciels qui voudrait que *le nom qui est complément circonstanciel indique dans quelle condition ou dans quelle circonstance s'accomplit l'action marquée par le verbe* comme peuvent penser Dubois et Lagane (2012 : 43). De ce fait, pour trouver le complément circonstanciel d'intérêt, il répondra aux questions *dans quelle intention ? au profit de qui ? ou contre qui ou contre quoi ?* Notons que ces questions sont posées après le verbe. Plus encore, ce complément circonstanciel peut être introduit par une préposition à l'instar de : *à, pour, dans et contre.*

2.1.1.2. Que

Tout comme le pronom *qui*, le relatif *que* peut être du masculin, du féminin ou du neutre, du singulier ou du pluriel. Il peut représenter un antécédent animé ou non animé et remplir les fonctions ci-après :

2.1.1.2.1. Les fonctions du relatif que.

11.a. Les médicaments que je vais prescrire sont moins coûteux. (LS, n° 307, p.90, col.35)

11.b. Ce qu'il faut retenir (Mut, n° 3836, p 13, col 6)

11.c. La fleur qu'elle est a fané. (Mut, n° 3843, p.11, col.7)

Les énoncés utilisés par ces journalistes ont chacun, une fonction différente l'une de l'autre. En effet, le PR *que* en [11.a.] a une fonction COD et est mise en exergue par ce premier journaliste. Cette fonction répond à la question *qui* ou *quoi* après le verbe. On assiste là à une maîtrise de ladite règle d'accord et, ce PR *que*, reprend son antécédent *les médicaments* qui eux-mêmes sont COD du verbe *prescrire*.

Cependant, dans l'occurrence [11.b.] le PR *que* remplit la fonction de *substantif sujet*. Ce qui n'est pas le cas chez le locuteur de [11.c.] qui penche plutôt vers la fonction attribut du sujet, ce dernier donnant des qualificatifs au sujet. Le sujet répond donc à la question *qui-est-ce qui ? qu'est-ce qui ?* Un nom est attribut du sujet pour Dubois et Lagane (2012 : 41) *quand il indique la qualité donnée ou reconnue au sujet*. L'attribut est alors introduit par un verbe d'état à l'instar de *sembler, être, paraître, demeurer, avoir l'air, passer pour* et bien d'autres.

Enfin, le pronom relatif *que* peut aussi être complément circonstanciel de temps. Cette dernière fonction répond aux questions *quand ? combien de temps ? depuis combien de temps*, après le verbe. C'est le cas de l'énoncé qui suit : *du temps que nous étions camarades*. Le complément circonstanciel de temps peut exprimer la date de l'action, le moment de l'action ou la durée de l'action. Le PR *que* reprend donc dans cet énoncé *du temps* qui remplit la fonction sus citée.

2.1.1.3. Quoi

Le pronom relatif *quoi* est du neutre singulier et peut avoir comme antécédents *rien, ce, cela*. Les fonctions ci-après peuvent lui être attribuées :

2.1.1.3.1. Les fonctions du relatif *quoi*

12.a. Voilà exactement *ce à quoi je pensais*. (KI, n° 2016, p.4, col. 7)

12.b. *Il n'est rien à quoi* je ne sois intelligente. (LJ, n° 2017, p. 9, col.13)

Le relatif *quoi* est neutre et son nombre est singulier. La fonction qu'il occupe en [12.a.] est un COI de *pensais*. Il a été vu précédemment que le COI répond à un certain nombre de questions *de qui ? de quoi ?* et il est observé dans ce cas qu'il répond à la question *à quoi ?* qui implique aussi un COI. En [12.b.] le collègue de l'organe de presse LJ emploie un complément de l'adjectif, le PR *quoi* est complément de l'adjectif *intelligente*. En dehors de ces deux fonctions, le PR *quoi* peut s'employer sans antécédent dans diverses expressions : *grâce à quoi, sans quoi, moyennant de quoi, c'est à quoi*, selon Dubois et Lagane (op.cit.)

2.1.1.4. Dont

Le relatif *dont* peut remplir les mêmes fonctions que les noms, et peut représenter un antécédent animé ou non animé. Il pourrait s'employer comme suit :

2.1.1.4.1 Les fonctions du relatif *dont*

Tout comme les autres pronoms, le pronom relatif *dont* renferme les mêmes fonctions que son antécédent qui sont entre autres que celles qui suivent.

13.a. *Le but de détruire certains documents compromettants dont disposeraient les parlementaires.* (KI n° 227, p. 5, col. 6)

13.b. *De l'eau bénite, mais dont la nature exacte ou la composition reste inconnue.* (KI, n° 219, p.6-3)

13.c. *C'est le cas d'un petit bar dont le propriétaire se surnomme Massa Franck.* (Mut n° 3837, p. 10, col. 2)

13.d. *La dynastie dont je descends est originaire de Mvomeka.* (KI, n° 215, p. 7, col. 7)

Le pronom relatif *dont* comporte plusieurs fonctions dans une proposition subordonnée relative mais, nous avons voulu nous limiter aux trois fonctions que les énoncés des différents journalistes qui constituent les exemples ci-dessus comportent. Effectivement, en [13.a.] *dont* est COI de *disposeraient*. En [13.b.] il est COI du verbe de la subordonnée *rester*. Fonction qui est différente du journaliste de [13.c.] qui emploie le *dont* comme un complément du nom *propriétaire*. Différence qui se poursuit davantage en [13.d.] où *dont* dans la proposition subordonnée est complément du nom *bar*. Et pour finir, en [13.d.] on a affaire à un complément circonstanciel de lieu. En effet, *dont* a pour antécédent *dynastie* qui est comme déjà annoncé complément circonstanciel de lieu du verbe *descends*. Aussi il est à noter que la liste des différentes fonctions du PR *dont* est loin d'être exhaustive ici. Il peut également remplir les fonctions de complément d'agent, complément circonstanciel de cause, complément circonstanciel de moyen ou de manière et d'attribut.

2.1.1.5. Où

Le pronom relatif *où* ne peut que s'appliquer aux choses. Il remplace le pronom relatif *lequel* précédé d'une préposition et peut avoir dans la proposition relative les fonctions ci-après :

2.1.1.5.1. Les fonctions du relatif *Où*

13.a. *Le parking où il s'est garé est situé non loin de Garoua.* (KI, n° 2015, p. 5, col. 9)

13.b. *Le prix des hydrocarbures a augmenté l'année où nous sommes devenus indépendants.* (Mut, n° 3836, p. 6, col. 13)

Le PR *où* chez le locuteur [13.a] est pronom relatif, masculin singulier, complément circonstanciel de lieu de *s'est garé*. Le PR *où* de l'énoncé [13.b] est du féminin singulier, complément circonstanciel de temps de *sommes devenus*.

2.1.2. Formes composées

Les formes composées pour Onguéné Essono (2000 :63) relèvent *de la variation morphologique de l'adjectif relatif lequel dans ses diverses situations syntaxiques*. C'est une série formée sur la base de *lequel*. Ainsi, les formes composées du pronom relatif sont variables et résultent de la combinaison article défini-déterminatif. Il s'agit ici pour Onguéné Essono (1983 :21) de la coalescence entre l'article défini et le pronom adjectif relatif. L'accord de ces formes se fait avec l'antécédent. C'est-à-dire que le pronom relatif a les marques de genre et de nombre du groupe de nom qu'il représente et permettent de dissiper certaines ambiguïtés dans les constructions.

Tableau 2: récapitulatif n°2 des formes composées selon Dubois et Lagane

Formes composées			
Singulier		Pluriel	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Lequel	Laquelle	Lesquels	Lesquelles
Duquel	De laquelle	Desquels	Desquelles
Auquel	À laquelle	Auxquels	Auxquelles

Nous observons dans ce tableau que les formes composées des pronoms relatifs varient en genre et en nombre. L'accord est fonction de l'antécédent et porte toutes les marques du groupe du nom qu'il représente.

2.1.2.1. Formes composées singulières

Ces formes s'emploient quand l'antécédent est un nom de chose et que le relatif est précédé d'une préposition.

2.1.2.1.1. Lequel/ laquelle

Lequel sert de pronom relatif, obligatoirement pour les noms de chose au régime direct, facultativement pour les noms de personne. Il établit le lien avec la proposition relative qui suit et s'emploie à la place de *qui*, *surtout*, ils sont généralement sujets.

14. a. *C'est un comité sur lequel on peut s'appuyer.* (KI, n° 2014, p. 2, col. 8)

14. b. *La plate-forme sur laquelle je travaille est performante.* (LS, n° 309, p 7, col. 5)

Nous observons ici que le PR *lequel* en [14.a] reprend son antécédent sujet *c'est un comité*, tout comme en [14.b] le PR *laquelle* reprend son antécédent sujet *la plate-forme*

2.1.2.1.2. Duquel/ de laquelle

Les PR *duquel* et *de laquelle* remplacent le nom et établissent le lien avec la proposition relative, du régime indirect. Ils peuvent avoir différentes fonctions.

2.1.2.1.2.1. Les fonctions des pronoms *duquel/ de laquelle*

15. a. *Il est originaire de la ville de laquelle tu viens.* (KI, n° 217, p. 6, col. 3)

15. b. *La femme de laquelle tu me parles.* (LJ, n° 1637, p. 5, col. 8)

15. c. *Le fleuriste duquel tu te vante n'est pas crédible.* (KI, n° 221, p.3, col. 5)

Des énoncés qui précèdent, *de laquelle* chez le locuteur [15.a] est pronom relatif, complément circonstanciel de provenance de *viens*. Il peut aussi être utilisé à la place du PR *dont*. Par contre le locuteur de [15.b] préfère employer un COI, tout comme son homologue de [15.c.] qui utilise le PR *duquel* pour reprendre son antécédent *fleuriste*. À présent allons voir ce qu'il en est des autres PR.

2.1.2.1.3. Auquel/ à laquelle

C'est un pronom relatif qui remplace le nom et établit le lien avec la proposition relative. Il est régime indirect et peut remplir les fonctions suivantes :

2.1.2.1.3.1. Les différentes fonctions des PR *auquel/ à laquelle*

16. a. *L'enfant auquel tu confères le statut de fils légitime est habile.* (Mut, n° 3840, p. 3, col.7)

16. b. *Cette ville à laquelle tu tiens tant est source de bonheur.* (LS, n° 308, p. 5, col.11)

16. c. *Cette ville à laquelle tu tiens tant est source de bonheur.* (LS, n° 308, p. 5, col.11)

Les énoncés qui précèdent présentent des fonctions qui ne sont autres que celles déjà vues. Effectivement, le PR *auquel*, du locuteur [16.a] est un complément d'attribution. Alors que chez le locuteur du [16.b], nous avons affaire à un COI devant le PR *à laquelle*. Le PR *à laquelle* le locuteur [16.c.] emploie est un complément circonstanciel de direction.

2.1.2.2. Formes composées plurielles

Bouix-Leeman (1987 :94) affirme que les formes composées, pas très différentes des formes simples, *sont des synonymes moins courants. Ils sont employés pour remplacer des noms moins humains*. Étant donné que ces formes composées ne dérivent que des formes simples, nous aurons alors les mêmes fonctions :

2.1.2.2.1. Lesquels/ lesquelles

Lesquels ou lesquelles sert de pronom relatif, obligatoirement pour les noms de chose au régime direct, facultativement pour les noms de personne. Il établit le lien avec la proposition relative qui suit et s'emploie à la place de *qui*, *surtout*, ils sont généralement sujets.

17. a. *Le médecin regarda les femmes, lesquelles se mirent à chanter. (KI, n° 216, p. 5, col. 13.)*

17. b. *Le maestro encourage les ténors, lesquels embellissent les notes. (LJ, n°1635, p. 13, col. 4)*

17. c. *Le ballon roule les joueurs, lesquels étaient censés remporter la victoire. (LS, n° 308, p. 10, col. 7)*

17. d. *Les enseignants félicitent les lauréates, lesquelles ont travaillé avec enthousiasme. (Mut, n° 3840, p. 6, col.8)*

Nous remarquons dans les énoncés [17.b] *et* [17.c.] que les pronoms *lesquels* sont du masculin pluriel, comme leurs antécédents respectifs *ténors* *et* *joueurs* *et* sont sujets respectifs également de *embellissent* *et* de *étaient censés*. De même, dans [17.a.] *et* [17.d.] *lesquelles* relèvent du féminin pluriel comme leurs antécédent *femmes* *et* *lauréates* *et* sont également sujets respectifs de *se mirent* *et* *ont travaillé*.

2.1.2.2.2. Desquels/ desquelles

Pronom relatif qui remplace le nom *et* établit le lien avec la proposition relative, du régime indirect. Il peut avoir les fonctions ci-après :

2.1.2.2.2.1. Complément circonstanciel de provenance

Un nom est complément circonstanciel selon Dubois *et* Lagane (2001 :43) *quand il indique dans quelle condition ou dans quelle circonstance s'accomplit l'action marquée par*

le verbe. Descoubes et Paul (1985 :73) ajoutent que : *généralement, il n'est pas indispensable à la construction de la phrase ; il peut être supprimé ou déplacé assez facilement.* Dans le cas des compléments circonstanciels de provenance, il répond aux questions où ? D'où ? Par où ? Il peut donc exprimer le lieu d'où l'on vient, le lieu d'où l'on est.

18 a. *Les barbares sont les natifs des lieux desquels règnent les hostilités. (LJ, n° 1635, p. 3, col 5)*

18.b. *Voilà les familles chrétiennes desquelles viennent nos amis. (KI, n° 208 ? P. 5, col 9)*

18.c. *Les exemples desquels tu t'inspires sont honorifiques. (LS, n° 310, p. 5, col. 3)*

De ces occurrences qui précèdent, *desquels/desquelles* est pronom relatif, complément circonstanciel de provenance. Il peut aussi être remplacé par le PR *dont*. Nous constatons que *desquels* dans [18.b] et [18.d] est du masculin pluriel et compléments circonstanciels respectifs de *règnent* et *viennent*. Nous notons aussi que dans [18.a.] et [18.c] *desquelles* est du féminin pluriel complément circonstanciel de provenance de *viens* et de *viennent*.

2.1.2.2.2. Complément d'objet indirect

Dubois et Lagane (2001 :39) disent que : *un nom est complément d'objet quand il indique l'être ou la chose sur lesquels s'exerce l'action exprimée par le verbe.* Un nom est complément d'objet indirect lorsqu'il est relié au verbe par une préposition. Le verbe employé est généralement transitif indirect.

19. a. *Les femmes desquelles tu me parles. (LJ, n° 1637, p. 4, col.)*

19. b. *Les instruments desquels je me sers sont authentiques. (LS, n°306, p.3, col.5)*

19. c. *Les épreuves desquelles je me souviens ne sont qu'éphémères. (KI, n°195, p. 3, col. 7)*

19. d. *Les exploits desquels il rêve sortent de l'ordinaire. (KI, n°195, p. 5, col. 3)*

Nous observons de ces occurrences *que* dans [19.a.] et [19.c]. *Desquelles* est du féminin pluriel, complément d'objet indirect respectivement des verbes *me parles* et *me souviens*. De plus dans [19.b] et [19.d.] *desquels* est du masculin pluriel, complément d'objet indirect des verbes *me sers* et *rêve*.

2.1.2.2.3. Auxquels/ auxquelles

C'est un pronom relatif qui remplace le nom et établit le lien avec la proposition relative. Il est régime indirect et peut remplir les fonctions suivantes :

2.1.2.2.3.1. Complément d'attribution

L'attribution exprime une qualité ou une propriété attribuée au sujet par l'intermédiaire d'un verbe. C'est selon le dictionnaire *Le Petit Robert* (1977 :129) *une désignation traditionnelle du complément d'objet second. On distingue donc deux types d'attribution : sujet et objet qui se reconnaissent pour le cas du sujet, avec des verbes comme être nommé, être considéré comme, être nommé et des verbes d'état : être, paraître, passer pour, avoir l'air et j'en passe. Et pour le cas de l'objet on a des verbes comme croire, supposer, nommer, rendre, proclamer.*

20. a. *Les enfants auxquels tu confères le statut de fils légitimes sont habiles. (Mut, n° 3840, p. 3, col.4)*

20. b. *Les fonctions auxquelles ces dames sont nommées relèvent de la magistrature suprême (KI, n° 214, p. 6, col. 3)*

20. c. *Ces habitudes auxquelles paraissent les grandes figures sont à désirer. (LJ, n° 1630, p. 8, col. 5)*

Dans ces occurrences, il en ressort que dans l'occurrence [20.a] *auxquels* est du masculin pluriel et est attribut du sujet *enfants*. Tout de même dans les occurrences [20.b.] et [20.c], les deux pronoms *auxquelles* du féminin sont les *attributs des sujets* respectifs de *fonctions* et de *habitudes*.

2.1.2.2.3.2. Complément d'objet indirect

Nous avons vu plus haut que, un nom est complément d'objet quand il indique l'être ou la chose sur lesquels s'exerce l'action exprimée par le verbe et qu'il est complément d'objet indirect lorsqu'il est relié au verbe par une préposition. Le verbe employé est généralement transitif indirect.

21. a. *Ces villes auxquelles tu tiens tant sont sources de bonheur. (LS, n° 308, p. 8, col. 7)*

21. b. *Les solutions auxquelles tu aspirés ne sont pas fortuites. (LS, n° 308, p. 4, col. 2)*

21. c. *Les verbes auxquels tu fais références sont inusités. (Mut, n° 3839, p. 7, col.5)*

21. d. *Les maisons auxquelles tu fais allusion demeurent des lieux saints. (Mut, n° 3839, p. 9, col. 6)*

Dans les occurrences [21.a], [21.b.] et [21.d.], *auxquelles* sont des compléments d'objet indirect des verbes *tiens*, *aspire* et *fais allusion*. Et dans [21.c] *auxquels* est complément d'objet indirect de *fais référence*.

2.1.2.2.3.3. Complément circonstanciel de direction

Nous avons déjà vu avec Dubois et Lagane un peu plus haut que, un nom est complément circonstanciel quand il indique dans quelle condition ou dans quelle circonstance s'accomplit l'action marquée par le verbe. De plus, Descoubes et Paul ont ajouté que : généralement, il n'est pas indispensable à la construction de la phrase ; il peut être supprimé ou déplacé assez facilement. Dans le cas du complément circonstanciel de direction que nous analysons ici, il répond aux questions *vers où ? Par où ?*

22. a. **Les villes auxquelles tu vas sont lumineuses.* (KI, n° 213, p. 5, col. 6)

22. b. **Les voies auxquelles tu emboites tes pas sont salutaires.* (LJ, n° 1630, p. 7, col. 4)

22. c. **Les paysages auxquels tu t'orientes sont aurores.* (LJ, n° 1631, p. 9, col. 6)

22. d. **Les rivières auxquelles tu te diriges ont beaucoup de crustacés.* (Mut, n° 3841, p. 2, col. 7)

Il découle de ces différentes occurrences que [22.a.], [22.b.] et [22.d] auxquelles qui est du féminin pluriel est complément circonstanciel de direction des verbes *vas*, *emboites* et *te diriges*. Aussi, *auxquels* dans [22.c], du masculin pluriel est complément circonstanciel de direction du verbe *t'orientes*.

Nous venons d'analyser les pronoms relatifs dans leur conception et, dans leur typologie. À présent, nous allons passer à leur critère d'identification.

3. Critères ou facteurs d'identification des pronoms relatifs

On entend par critères d'identification, le signe qui permet de distinguer une chose, une notion ; c'est le fait de porter sur un objet un jugement d'appréciation. Le pronom relatif est mis pour le nom, il se met après le nom qu'il remplace dans une phrase complexe c'est-à-dire son antécédent. Il arrive souvent qu'il se retrouve seul sans antécédent dans ce cas, c'est le sens de la phrase qui nous permet de l'identifier. Il joue toutes les fonctions possibles du nom et peut arborer toutes les formes possibles que le nom lui impose.

3.1. Les relatifs à formes simples

Les formes simples sont au nombre de cinq. Ces relatifs reçoivent des marques du genre, du nombre et même de la personne et, communiquent sans pour autant les porter visiblement. Ils pourraient ainsi s'identifier comme suit :

3.1.1. Nom + relatif + subordonnée relative

Un nom selon le dictionnaire Le Petit Robert (1977 :1276) *est un mot ou groupe de mots servant à désigner un individu et à le distinguer des êtres de la même espèce. C'est un*

vocable servant à nommer une personne, un groupe. Dubois et Lagane (op.cit. 24) ajoutent que le nom est encore appelé substantif, il est variable et désigne soit un être animé ou une chose. Dans ce critère d'identification, le nom est en amont puis, suit tout le reste, le pronom relatif a donc comme antécédent ici un nom propre.

23. a. *J'ai reçu Ferdinand, que tu ne connais point.* (KI, n° 198, p. 5, col. 6)

23. b. *Je regarde Jean Baptiste qui est mon guide.* (KI, n° 196, p. 3, col. 4)

23. c. *Je te recommande Luther dont les parents sont en Norvège.* (LJ, n° 1636, p.9, col. 7)

Nous observons dans toutes ces occurrences que les pronoms relatifs *que*, *qui* et *dont* ont pour antécédents des noms propres respectifs *Ferdinand*, *Jean Baptiste* et *Luther*.

3.1.2. Substantif + relatif + subordonnée relative

Le Petit Robert (idem : 1875) définit le substantif comme *une unité du lexique, (mot ou groupe de mots) qui peut se combiner avec divers morphèmes exprimant des modalités particulières (articles ; pronoms démonstratifs, possessifs ; marques du genre et du nombre, etc.) et qui correspond à une substance (être ou classe d'êtres, choses, notions).*

Nous comprenons en effet ici qu'un substantif pourrait s'employer avec d'autres mots greffés à ses côtés. Les critères susmentionnés pourraient s'observer avec différents substantifs et dans différents emplois.

24. a. *Le livre que je t'offre est hyper intéressant.* (LJ, n° 1633, p. 9, col. 8)

24. b. *Je te présente le frère dont je t'ai parlé.* (KI, n° 190, p.5, col.3)

24. c. *Nous irons dans la campagne où nous avons investi.* (Mut, n° 3835, p. 10, col. 4)

24. d. *L'homme que je vois est notre sauveur.* (KI, n° 198, p. 7, col. 2)

De ce qui précède, nous pouvons dire que les pronoms *que*, *dont* et *où* employés dans ces différentes occurrences ont pour antécédent respectifs les substantifs *livre*, *frère* et *campagne*.

3.1.3. Pronom personnel + relatif + subordonnée relative

Le pronom personnel est une personne qui représente, une personne grammaticale dans une des fonctions : sujet d'un verbe, complément d'objet direct, complément d'objet indirect ou complément circonstanciel de lieu. Ils sont appelés ainsi parce qu'ils correspondent aux trois personnes du verbe. Dubois et Lagane (op.cit. 69) affirment *qu'il désigne celui, celle, ceux ou celles qui parlent ; à qui l'on parle où ; ce dont on parle.*

25. a. *Elle que je vois ne fait fi de personne.* (Mut, n° 3838, p.6, col. 9)

25. b. *Vous qui chantez, adonnez-vous-y davantage.* (KI, n° 190, p. 4, col. 5)

25. c. *Nous qui sommes les enfants prodiges.* (KI, n° 200, p. 6, col. 3)

25. d. *Toi dont émane la sagesse des saints.* (LJ, n° 1637, p. 11, col. 9)

Nous constatons de ces occurrences que les pronoms relatifs *que, qui et dont* ont pour antécédents des pronoms personnels *elle, vous, nous et toi*.

3.2. Les relatifs à forme composée

Les relatifs à forme composée reçoivent des marques du genre, du nombre et même de la personne. Ils prennent le genre, le nombre et la personne de son antécédent. Ces formes composées peuvent être précédées de nombreuses prépositions. On distingue trois formes composées avec ses dérivés que nous avons vus dans les titres précédents qui pourraient s'identifier comme suit :

3.2.1. Sur + lequel/laquelle

Nous avons déjà dit que *lequel* ou *laquelle* sert de pronom relatif, obligatoirement pour les noms de chose au régime direct, facultativement pour les noms de personne. Il établit le lien avec la proposition relative qui suit et s'emploie à la place de *qui, surtout*, ils sont généralement sujets. Ce pronom pourrait donc s'employer avec la préposition *sur* pour mettre en relief, pour marquer une circonstance.

26. a. *La balance sur laquelle tu mesures est truquée.* (KI, n° 198, p. 5, col. 6)

26. b. *Le goyavier sur lequel tu grimpes te donnera beaucoup de fruits.* (LS, n° 311, p. 11, col. 7)

26. c. *L'homme sur lequel repose ton espoir te détruira.* (LJ, n° 1637, p. 3, col.6)

26. d. *La toiture sur laquelle tu montes n'est pas solide.* (Mut, n° 3840, p. 8, col. 9)

Le pronom relatif *lequel/ laquelle* est employé ici, avec la préposition *sur* et garde les marques respectives de ses antécédents *balance, goyavier, homme et toiture*. Nous pouvons donc dire que le pronom relatif *lequel* ou *laquelle* employé avec la préposition *sur* ne perd pas ses marques peu importe sa place occupée.

3.2.2. Avec + lesquels/lesquelles

Lesquels ou *lesquelles* sert de pronom relatif, obligatoirement pour les noms de chose au régime direct, facultativement pour les noms de personne. Il établit le lien avec la proposition relative qui suit et s'emploie à la place de *qui, surtout*, ils sont généralement sujets. Il peut également seulement s'employer avec la préposition *avec* selon la circonstance.

27. a. *Les louches avec lesquelles tu te sers sont peu recommandables.* (Mutations 3841.629-1000)

27. b. *Les vêtements avec lesquels tu t'encombres sont usés.* (Mut, n° 3840, p. 12, col. 7)

27. c. *Les sonnettes avec lesquelles tu alarmes sont dignes.* (LJ, n° 1636, p. 9, col. 8)

27. d. *Les pionniers avec lesquels nous émergeons viennent de Garoua.* (KI, n° 215, p.5, col. 6)

Le pronom *lesquels*, qu'il soit au féminin ou au masculin est employé avec une préposition *avec*, et par conséquent, il devient complément circonstanciel de moyen des verbes *te sers* [27.a], *t'encombres* [27.b], *alarmes* [27.c] et *émergeons* [27.d]. Dans le même ordre d'idées, les structures seront les mêmes avec la préposition *pour*. Notons aussi que certaines formes composées ne peuvent pas s'employer avec les prépositions. C'est le cas de *desquels* qu'il soit au masculin ou au féminin ; le cas *auquel*, que ce soit au masculin ou au féminin.

Nous venons de voir dans ce premier chapitre, la conceptualisation des pronoms relatifs, la typologie des pronoms relatifs et les critères d'identification de ces pronoms. Nous avons pu faire le tour sur ces différentes notions. Ce chapitre prenant fin ici, nous allons passer au deuxième chapitre de notre travail intitulé la syntaxe des relatifs *que* et *dont*.



DEUXIÈME CHAPITRE LA SYNTAXE DES RELATIFS *QUE* ET *DONT*

Le présent chapitre est consacré à la syntaxe des relatifs *que* et *dont*. En effet, nous allons nous intéresser à ce qu'on entend par syntaxe, à ce que disent les grammairiens à propos de la syntaxe des PR *que* et *dont*. Nous allons nous intéresser à la structure de ces pronoms, et analyser pourquoi telle fonction plutôt que telle autre.

1. La syntaxe des relatifs *que* et *dont*

Dubois et ali (2016 :519) définissent la syntaxe comme *la partie de la grammaire décrivant les règles par lesquelles se combinent en phrases les unités significatives*. Dubois et

Lagane (op.cit. 12) définissent la syntaxe comme *l'étude des fonctions et des constructions*. En effet, la syntaxe s'occupe de l'ordre des mots et des structures dans l'énoncé. Bonnard (op.cit.26) quant à lui ajoute que *c'est une chaîne de mots en rapport les uns avec les autres*. Plus encore, la syntaxe est l'étude des règles de combinaison qui régissent la formation des énoncés la description des règles de combinaison des morphèmes pour former des mots, des syntagmes, des phrases. C'est aussi l'arrangement des propositions dans la phrase et des constructions des mots. Dès à présent quelle serait la syntaxe du pronom relatif *que* ?

1.1. La syntaxe du relatif *que*

La complexité des emplois du PR *que* tient au fait qu'il existe à la base deux morphèmes homonymes : *que* pronom, héritier de *quem* accusatif de qui, et *que* adverbial-conjonctif, provenant de *quod*, de *quid* et de *quia*. L'ensemble de ces formes laisse aujourd'hui apparaître trois *que*: *que pronominal*, *que adverbial* et *que conjonctif*. Le morphème *que* s'emploie également dans des cas particuliers. Conjonction, adverbe ou pronom, *que* a pour fonction, syntaxiquement, de nominaliser ou d'adjectiver une phrase. Il désigne un animé ou un nom généralement représenté par un antécédent. Le pronom relatif *que* peut être un complément d'objet direct. Le pronom relatif *que* ne porte en lui-même aucune marque du masculin ni du féminin ou du pluriel. Il est invariable et seul son antécédent peut apporter des précisions.

1.1.1. Essai de syntaxe du relatif *que*

Etudier la syntaxe du PR *que* revient à identifier, à voir les différentes structures que ce PR pourrait avoir dans un énoncé. Ceci revient à recenser dans les expressions des journalistes, celles qui respecteraient la norme de la syntaxe du PR *que*.

28.a. *Le reportage que nous avons fait aujourd'hui est plus amélioré. (Mut, n° 3836, p. 6, col. 5)*

28.b. *Responsable des honneurs que reçoivent les réfugiés. (KI, n° 195, p. 3, col. 5)*

28.c. *Ce que le ministre dit est pertinent. (LJ, n° 1630, p. 7, col. 3)*

28.d. *L'accent a été mis sur la capacité à refléter les journalistes que vous êtes. (LS, n° 306, p. 9, col. 4)*

Nous pouvons observer que dans l'occurrence [28.a.] le PR *que*, est un complément d'objet direct, tout comme chez le locuteur de [28.b.] il est un complément d'objet direct. Par ailleurs aussi, le locuteur de [28.c.] préfère employer le PR *que* sujet, fonction qui se veut également différente chez notre quatrième locuteur du [28.d.] où le PR *que*, occupe la fonction de l'attribut du sujet.

1.1.1.1. Critères syntaxiques du relatif *que*

Une proposition subordonnée relative répond aux critères suivants : sur le critère formel, elle est introduite par un outil relatif *qui, quoi, où, lequel, dont, que*. Cet outil possède un statut complexe car il représente son antécédent et assume une fonction syntaxique dans la subordonnée. Sur le critère syntaxique, nous n'avons aucune autonomie de la relative : c'est une subordonnée. On distingue ainsi trois catégories de relatives : les adjectives qui ont un antécédent et le complètent à la manière d'un adjectif qualificatif. Nous avons également les substantives sans antécédent qui occupent une fonction nominale dans la phrase. Et les attributives qui se comportent par rapport à leur antécédent comme un attribut et constituent l'information centrale de la phrase.

29.a. *Les entraîneurs admirent former les joueurs qu'ils aiment. (KI, n°198, p. 5, col. 2)*

29.b. *Qui m'honore sera béni. (LJ, n° 1637, p. 9, col. 6)*

29.c. *Ce régime a les professionnels qui brillent. (KI, n° 198, p. 3, col. 6)*

29.d. *O mon Dieu, faible que cette équipe est ! (KI, n°195, p. 7, col. 5)*

Les occurrences qui précèdent viennent soutenir les règles énoncées plus haut. En effet, nous observons chez les deux locuteurs de [29.a.] et de [29.d.] que nous avons les relatives adjectives. Cependant chez le locuteur de [29.b.] nous avons la relative substantive sans antécédent et enfin notre locuteur de [29.c.] utilise une relative attributive.

1.1.1.2 Absence dans un énoncé

La subordonnée relative peut s'employer sans pronom relatif et cela traduit l'absence du relatif *que* dans un énoncé. On parlerait alors de l'ellipse du pronom *que*. Cet usage selon Grévisse (1975 :1429) apparaît surtout dans des tours figés ou dans la langue littéraire. La langue ordinaire préfère le pronom avec antécédent

30.a. **Le classement des lions donné de la FIFA est judicieux. (Mut, n° 3841, p. 9, col. 2)*

30.b. **Votre balade autorisée s'achève dès à présent. (KI, n° 201, p. 5, col.3)*

30.c. **L'Etat octroie des bourses demandées des étudiants. (LJ, n° 1636, p. 8, col. 6)*

30.d. **J'aime la plateforme des cinéastes vue hier. (LJ, n° 1639, p. 3, col. 4)*

Des occurrences qui précèdent nous observons qu'il y a ellipse du PR *que* dans toutes ces occurrences. C'est ainsi que l'énoncé du locuteur [30.a.] pourrait devenir *le classement des lions que la FIFA a donné est judicieux*. Tout comme chez celui du [30.b.] La phrase pourrait se réécrire comme suit : *votre balade que les parents ont autorisée s'achève dès à présent*. Plus encore les énoncés des locuteurs [30.c.] et [30.d.] auront le même style de transformation et elles deviendront alors : *l'État octroie des bourses que les étudiants demandent pour [30.c.] et, j'aime la plateforme des cinéastes que j'ai vue hier pour le [30.d.]*

Plus encore, nous *remarquons* que lorsque le PR *que* est absent dans un énoncé, les verbes sont généralement au participe passé en même temps qu'il y a ellipse de ce pronom relatif, on note aussi une ellipse de l'auxiliaire être ou avoir.

1.1.1.3 Présence dans un énoncé

Le pronom relatif *que* présent dans un énoncé marque la reprise d'un mot, d'un nom, d'un groupe de nom qu'il reprend et ces mots qu'il reprend sont appelés ses antécédents. En effet, sa reprise évite la répétition d'un mot et jouit de tous ses attributs car nous avons vu dans les parties précédentes qu'il s'accorde en genre et en nombre avec son antécédent et remplit les mêmes fonctions que lui.

31.a. *La science que j'aime est réservée aux dieux. (Mut, n° 3841, p. 9, col. 6)*

31.b. *Le nouvel entraîneur que l'Etat a sélectionné jouit de tous les attributs. (Mut, n°3841, p. 3, col. 5)*

31.c. *Les élections que le corps électoral va présider s'annoncent réussies. (Mut, n° 3841, p. 8, col. 4)*

31.d. *La CAN qu'abritera notre pays se pointe déjà à l'horizon. (KI, n° 217, p. 7, col. 3)*

Nous voyons bien comme nous venons de le dire que, les pronoms relatifs *que* portent toutes les marques de leurs antécédents. En effet, dans l'énoncé [31.a.] il est du féminin singulier comme son antécédent science. Il est également du masculin singulier dans l'énoncé [31.b.] renfermant les marques de son antécédent entraîneur. C'est toujours le cas des énoncés [31.c.] et [31.d.] où ils remplissent les mêmes marques de leurs antécédents.

1.1.1.4 Immobilité du relatif *que*

Le pronom relatif *que* ne se déplace pas dans une phrase, son déplacement entraîne une ambiguïté sémantique. Ce pronom ne saurait être déplacé. L'immobilité selon Le Petit Robert (op.cit. 963) est l'état de ce qui ne change pas. Partons donc du principe des relatives avec antécédents et essayons de les déplacer.

32.a. *Le reportage que nous avons fait aujourd'hui est plus amélioré. (Mut, n° 3836, p. 2, col. 7)*

32.b. *Responsable des honneurs que se souviennent les réfugiés. (KI, n° 195, p. 6, col. 4)*

32.c. *Ce que le ministre dit est pertinent. (LJ, n° 1630, p. 9, col. 7)*

32.d. *L'accent a été mis sur la capacité à refléter les journalistes que vous êtes. (LS, n° 306, p. 5, col. 4)*

Les quatre énoncés qui précèdent constituent les emplois justes du relatif *que*, à présent, changeons l'ordre syntaxique et analysons le sens des énoncés nouveaux pour voir ce qu'il en est, s'ils sont asémantiques ou pas.

32.a.'* *Le reportage est plus amélioré que nous avons fait aujourd'hui*

32.b.'* *Responsable des honneurs les réfugiés que se souviennent*

32.c'. *C'est pertinent que le ministre dit

32.d'. *L'accent a été mis sur la capacité à refléter les journalistes vous êtes que

Dans le deuxième groupe d'énoncés que nous avons nommé les primes, nous constatons que peu importe la structure que nous pourrions adopter pour détacher le PR *que* de son antécédent, cela sera impossible, la phrase serait asémantique : elle n'aura pas de sens. C'est le cas de ces quatre locuteurs : [32.a.'] [32.b.'] [32.c.'] et [32.d.']. qui relèvent d'une ambiguïté sémantique totale. Nous pouvons donc conclure que le pronom relatif est immobile parce qu'il est directement rattaché avec son antécédent, il ne saurait donc être mobile dans un énoncé.

2. Essai de syntaxe du relatif *dont*

Le pronom relatif *dont* ne porte en lui-même aucune marque du masculin ni du féminin ou du pluriel sur le plan morphologique. Il est invariable et seul son antécédent peut apporter des précisions. Pour Grevisse (1983 ; 1075) *il a un genre, un nombre, une personne même s'il ne porte pas visiblement les marques.*

Le pronom relatif *dont* s'emploie pour représenter un groupe du nom précédé de la préposition *de* et, peut être complément de nom, d'un adjectif, d'un verbe. On ne peut employer le PR *dont* pour représenter un antécédent complément d'un nom que si ce nom est lui-même précédé d'une préposition. *Dont* est du masculin, du féminin ou du neutre, du singulier ou du pluriel, et a dans la proposition relative les fonctions de son antécédent. Le relatif *dont* peut remplir les mêmes fonctions que les noms, et peut représenter un antécédent animé ou non animé.

33.a. *C'est le cas d'un petit bar dont le propriétaire se surnomme Massa Franck. (Mut n° 3837, p. 10, col. 2)*

33.b. *De l'eau bénite, mais dont la nature exacte ou la composition reste inconnue. (KI, n° 219, p. 5, col. 4)*

33.c. *Pour des joueurs dont le championnat est réputé pour ses lourdes frappes à distance. (LS, n°309, p. 8, col. 2)*

33.d. *Le CPP, offre une place de choix à la jeunesse dont je suis un exemple. (Mut, n° 3833, p. 6, col. 3)*

Le pronom relatif *dont* a des fonctions variées et ceci en fonction de sa place dans un énoncé. Dans l'énoncé [33.a.] Il est complément du nom. En effet, Massa Franck complète le nom propriétaire qui est le détenteur du bar dont il est question dans ledit énoncé. De même,

l'énoncé [33.b.] laisse entrevoir le PR *dont* comme complément de l'adjectif car, *inconnue* est un participe passé jouant le rôle de l'adjectif qualificatif qui donne les propriétés de l'eau bénite. Plus encore, dans l'énoncé [33.c.] *dont* est complément circonstanciel de cause. Enfin le locuteur de [33.d.] utilise le pronom relatif *dont* en tant qu'attribut du sujet. Évidemment, le groupe nominal *un exemple* donne au qualificatif *je* qui parle et ce pronom qui parle n'est autre que le sujet.

2.1. Critères syntaxiques du relatif *dont*

Nous avons vu précédemment qu'une proposition subordonnée relative répond à deux critères : sur le critère formel, elle est introduite par un outil relatif qui, quoi, où, lequel, dont, que. Cet outil possède un statut complexe car il représente son antécédent et assume une fonction syntaxique dans la subordonnée. Sur le critère syntaxique, aucune autonomie de la relative : c'est une subordonnée. Le PR *dont* est d'un usage fréquent, bien que sa maîtrise soit habituellement perçue comme difficile. L'emploi de *dont* en tête de la relative présente également l'avantage de le rapprocher de son antécédent et de neutraliser les marques d'accord. Il est un signe mixte qui cumule plusieurs fonctions et ne présente pas de marque d'accord. Le PR *dont* a toujours comme antécédent un groupe prépositionnel, ce dernier est introduit par une préposition de, ou *de + le = du* ou encore *de + les = des*. Le PR *dont* est toujours complément indirect du verbe ou complément de nom.

34.a. *Le médecin de l'hôpital dont je te parle est spécialiste en ORL.*

34.b. *Je ne connais pas le quartier du libraire dont tu fais allusion.*

Des deux énoncés qui précèdent, on se rend compte que les règles énoncées plus haut trouvent ici leur application. En effet dans l'énoncé [34.a.] nous avons affaire à un groupe prépositionnel tout comme dans l'énoncé [34.b.].

2.1.1. Absence dans un énoncé

La subordonnée relative peut s'employer sans pronom relatif et cela traduit l'absence du relatif *dont* dans un énoncé. On parlerait alors de l'ellipse du pronom *dont*. Cet usage selon Grévisse (1975 :1429) apparaît surtout dans des tours figés ou dans la langue littéraire. *La langue ordinaire préfère le pronom avec antécédent*

35.a. **C'est le cas d'un petit bar Massa Franck est le propriétaire. (Mut n° 3837, p. 10, col. 2)*

35.b. **De l'eau bénite, mais la nature exacte ou la composition reste inconnue. (KI, n° 219, p. 5, col. 4)*

35.c. **Pour des joueurs le championnat est réputé pour ses lourdes frappes à distance. (LS, n°309, p. 8, col. 2)*

35.d. *Le CPP, offre une place de choix à la jeunesse je suis un exemple. (Mut, n° 3833, p. 6, col. 3)

De ces énoncés qui précèdent, il en ressort que ces phrases paraissent asémantiques. En effet, on note une discordance entre la proposition principale et la subordonnée relative dû à l'ellipse du PR *dont* qui devrait être employé mais qui ne l'est pas. Et nous observons ce phénomène chez nos quatre locuteurs. Ainsi il devrait y avoir en [35.a.], le PR *dont* entre les mots *bar* et *Massa Franck*. Ce même principe devrait également s'appliquer chez les trois autres locuteurs pour pouvoir donner un sens à leurs énoncés.

2.1.2. Présence dans un énoncé

Le pronom relatif *dont* présent dans un énoncé marque la reprise d'un mot, d'un nom, d'un groupe de nom qu'il reprend et ces mots qu'il reprend sont appelés ses antécédents. En effet, sa reprise évite la répétition d'un mot et jouit de tous ses attributs comme nous avons vu dans les parties précédentes qu'il s'accorde en genre et en nombre avec son antécédent et remplit les mêmes fonctions que lui.

36.a. *Le mal dont il souffrait s'est estompé.* (Mut, n° 3836, p. 9, col.2)

36.b. *Que votre potentiel soit utilisé pour résoudre les crises dont j'ai évoqué les plus importantes.* (Mut, n°3832, p. 6, col. 3)

36.c. *Le but de détruire certains documents compromettants dont disposeraient les parlementaires.* (KI, n° 227, p.6, col. 5)

36.d. *Il se tourna vers celui dont il se croyait méprisé.* (KI, n° 227, p. 3, col. 2)

Nous voyons bien comme nous venons de le dire que le pronom relatif *dont* ici porte toutes les marques de ses antécédents. En effet, dans [36.a.] il est un nom comme son antécédent *mal*. Il est également complément d'objet direct comme *crises* dans [36.b.] C'est aussi le cas dans [36.c.] où il est complément d'objet indirect reprenant la marque de son antécédent *documents* et dans [36.d.] il remplit les mêmes marques de son antécédent *dont* qui est complément d'agent.

2.1.3. Immobilité du relatif *dont*

Le pronom relatif *dont* ne se déplace pas dans une phrase, son déplacement entraîne une ambiguïté sémantique. Ce pronom ne saurait être déplacé. L'immobilité selon Le Petit Robert (op.cit. 963) est l'état de ce qui ne change pas. Partons donc du principe des relatives avec antécédents et essayons de les déplacer.

37.a. *Les services déconcentrés du département ministériel dont il a la charge* (KI, n° 217, p. 5, col. 4)

37.b. *Les ressources dont elle dispose.* (Mut, n° 3833, p. 10, col. 3)

37.c. *La suite de l'information judiciaire dont il fait l'objet* (Mut, n° 3832, p. 6, col. 2)

37.a.'* *dont il a la charge les services déconcentrés du département ministériel* (KI, n° 217, p. 5, col. 6)

37.b.'* *Dont elle dispose les ressources.* (Mut, n° 3833, p. 9, col. 2)

37.c.'* *Dont il fait l'objet la suite de l'information judiciaire* (Mut, n° 3832, p. 7, col. 3)

Des occurrences [37'] qui succèdent aux bonnes occurrences, nous pouvons dire qu'il est quasiment impossible de déplacer le pronom relatif *dont*, il ne peut être à un autre endroit que directement après son antécédent. Il ne peut être ni avant son antécédent, ni à la fin de la proposition relative qu'elle introduit. C'est pourquoi toutes les occurrences [37.a'.] [37.b'.] et [37.c'.] sont asémantiques. Nous allons analyser dès à présent la nomenclature des relatifs *que* et *dont*

3. Structure des relatifs *que* et *dont*

Le Petit robert (op.cit. 1868) dit que *la structure est un agencement interne des unités qui forment un système linguistique*. C'est une structure profonde dans une grammaire générative « standard ». C'est la structure des suites produites par les règles de réécriture que les transformations feront passer au niveau des structures de surface manifestées dans des phrases observables. On observe plusieurs structures de ces relatifs que nous partons analyser.

3.1. Propriétés du relatif *que*

Le pronom relatif *que* présente plusieurs structures qui sont employées en fonction du sens recherché. Ils prennent forme de leurs antécédents et sont structurés de différentes manières. Le pronom relatif a une fonction triple d'où les nomenclatures ci-après :

3.1.1. Sn + *que* + proposition relative

Le syntagme nominal introduit la proposition relative. En effet, il introduit une subordonnée, et en cela, c'est un subordonnant. C'est pour cela que le pronom relatif est presque toujours le premier élément de la proposition subordonnée, quel que soit la fonction du pronom relatif dans la phrase. Cette structure illustre clairement comment s'agencent les éléments dans cette première structure. Nous avons en tête un syntagme nominal qui est suivi du morphème *que* et de la proposition relative.

38.a. *Les affaires que je crée* (Grevisse)

38.b. *Le combat qu'ils mènent aujourd'hui est alarmant.* (LJ, n° 2017, p.9, col.4)

38.c. *Les forces vives que nous sommes devons contribuer.* (Mut, n° 3844, p. 7, col. 3)

38.d. *L'enseignement que je vais vous donner aujourd'hui va vous permettre d'être éclairé.* (LS, n° 309, p. 6, col. 8)

Il ressort de ces différents énoncés que le PR *que* introduit ici une subordonnée relative que ce soit dans l'occurrence [38.a.] ou [38.b.] ainsi que les deux dernières occurrences. Il est également le substitut d'un SN, comme tout pronom. Nous pouvons également observer que des occurrences qui précèdent, nous avons les syntagmes nominaux en début de chaque énoncé, ce qui viendrait confirmer le cas qu'il est substitut d'un SN.

3.1.1.2. Sno + *que* + proposition relative

Le sno est généralement appelé le sujet qui est soit un nom propre soit un pronom ou un groupe nominal. C'est ce que fait le sujet, ce qu'on dit du sujet. Dans cette structure, nous avons des verbes en construction intransitive.

39.a. *Les plantes que j'ai cueillies meurent.* (KI, n° 198, p. 5, col. 6)

39.b. *Ma craie que j'ai obtenue je la tiens avec admiration.* (LJ, n° 1637, p. 7, col. 2)

39.c. *L'espoir que nous sommes nait de l'émergence certaine.* (LJ, n° 1637, p. 8, col. 4)

39.d. *Les produits que vous estimiez tant se fanent rapidement.* (LJ n° 1638, p. 5, col. 2)

Nous constatons que nous avons affaire ici à des syntagmes nominaux zéro, encore appelés sujets. Ces syntagmes sont repris par des pronoms relatifs *que*, qui renferment toutes les marques de ces derniers. Passons dès à présent à une autre structure.

3.1.1.3. Sn + ponctuation + *que* + proposition relative

La ponctuation selon Grevisse (2013 :77) est *l'art d'indiquer, dans le discours écrit, par le moyen de signes conventionnels, soit les pauses à faire dans la lecture, soit certaines modifications mélodiques du débit, soit certains changements de registre dans la voix.* On distingue plusieurs types de ponctuation qui s'utilisent à bon escient en fonction de l'effet recherché.

40.a. *L'homme, que je vois appartient à la noblesse.* (KI, n° 195, p. 3, col. 6)

40.b. *Les opposants ? Que j'aurais dû congédier il y a deux semaines.* (KI, n° 196, p. 5, col. 4)

40.c. *Vous ! Que j'ai nommé l'année dernière.* (KI, n° 196, p. 4, col. 7)

40.d. *Les misérables... que je vous ai dépeint.* (Mut, n°3842 ; p. 10, col. 6)

Le PR *que* est précédé d'un signe de ponctuation. Le sens varie donc en fonction du signe de ponctuation utilisé. Dans l'occurrence [40.a.] l'utilisation de la virgule marque une pause de peu de durée et cette virgule sépare le pronom *que* de son antécédent *homme*. Dans l'occurrence [40.b.] la présence du point d'interrogation renvoie à une interrogation directe et dans la [40.c.] le point d'exclamation est utilisé pour marquer un étonnement, une exclamation. De même, l'emploi des points de suspension indiquent que l'expression de la

pensée reste incomplète par réticence, par convenance ou pour toute autre raison. Les structures de *que* s'achevant ici, nous allons passer aux différents cas du PR *dont*.

3.2. Cas du relatif *dont*

Le pronom relatif *dont* présente des structures différentes et ces structures diffèrent en fonction de l'effet recherché. Le morphème relatif *dont* constitue depuis en français un objet d'étude particulièrement riche. Sa description en effet fait apparaître des problèmes, ces problèmes pourraient être dû à ses différentes structures. De ce fait, nous allons voir quelles sont ces différentes structures.

3.2.1. Sn + *dont* + proposition relative

Le syntagme nominal, nous l'avons déjà dit, est soit un nom, soit un groupe nominal qui détermine l'accord du verbe, de l'adjectif ou d'un autre groupe nominal. La structure que nous observons ici, qui constitue ce paragraphe, nous montre l'une des manières comment le pronom relatif *dont* pourrait être structuré. On observe d'après cette structure que ce pronom succède directement à son antécédent, il est directement suivi de son antécédent.

41.a. *Il adhère à l'UNDP dont il devient rapidement un membre influent en accédant au bureau politique. (KI, n° 217, p. 9, col. 3)*

41.b. *Une marche sportive dont le départ aura lieu du côté de Bafia pour la ville d'Ombessa. (Mut, n° 3840, p. 11, col. 7)*

41.c. *Les ressources dont elle dispose ne sont pas satisfaisantes. (Mut, n° 3833, p. 3, col. 8)*

41.d. *La suite de l'information judiciaire dont il fait l'objet est dans les kiosques (Mut, n° 3832, p. 5, col. 4)*

Nous pouvons dire des locuteurs qui précèdent que le PR *dont* est précédé d'un syntagme nominal à chacune des quatre (04) occurrences. En effet, en [41.a.] *dont* est précédé d'un syntagme nominal qui est *UNDP* et ce syntagme nominal est son antécédent raison pour laquelle, il le suit directement. De même dans [41.b.] *dont* est toujours précédé de son antécédent *une marche sportive* qui est également un syntagme nominal. C'est également le cas dans [41.c.] et [41.d.] où *dont* est toujours précédé de ses antécédents respectifs *les ressources* et *l'information judiciaire* qui ne sont autre des syntagmes nominaux qu'il reprend. Nous pouvons donc conclure que la structure qui a été annoncée au début est vérifiée. Nous allons passer à une autre différente structure du pronom relatif *dont*.

3.2.2. Sn+ ponctuation + *dont* + proposition relative

Le pronom relatif *dont* peut être précédé d'un signe de ponctuation, qu'elle soit forte ou non. La ponctuation vient modifier le sens d'un énoncé. Nous avons également vu avec

Grevisse que c'est un *art qui indique, dans le discours écrit, par le moyen de signes conventionnels, soit les pauses à faire dans la lecture, soit certaines modifications mélodiques du débit, soit certains changements de registre dans la voix*. Le PR *dont* pourrait s'employer avec différents types de ponctuation :

42.a. *Lui, dont le passeport aurait été retiré (KI, n° 196, p. 8, col. 5)*

42.B. *Et Bimbia, dont la candidature a été présentée par le Cameroun n'y figure pas. (KI, n° 203, p.7, col. 6)*

42.c. *Le chef du comité de vigilance de Mataka Elie ? Dont dépend cette localité m'a téléphoné. (KI, n° 211, p.3, col. 5)*

42.d. *La capitale sympathie... dont jouit déjà le chef d'Etat tchadien au pays de Paul Biya.*

Nous pouvons constater dans ces quatre énoncés que nous avons trois (03) types de ponctuation à savoir : la virgule, qui apparaît deux fois, le point d'interrogation et le point de suspension. La virgule a plusieurs valeurs en fonction du type d'énoncé et de la position qu'elle occupe dans cet énoncé. Dans l'énoncé [42.a.] elle marque une pause en séparant le pronom *dont* de son antécédent *lui*. La virgule dans [42.b.] a également le même rôle que la précédente, c'est-à-dire marquant une pause et séparant le pronom de son antécédent. En [42.c.] le signe de ponctuation utilisé marque une interrogation directe et enfin dans l'occurrence [42.d.] nous notons un énoncé inachevé par la présence du point de suspension. Nous voyons donc ainsi comment la ponctuation peut changer le cours d'un énoncé et son sens.

Au terme de ce deuxième chapitre, nous venons d'analyser la syntaxe des PR *que* et *dont*. Nous avons ainsi étudié leurs différentes syntaxes et leurs critères syntaxiques. Nous avons étudié les différentes positions que ces relatifs peuvent occuper dans un énoncé. Nous avons aussi analysé leurs différentes structures en essayant de voir la position qu'ils peuvent occuper dans un énoncé. Nous avons examiné quelques cas en voyant quels pourraient être des éléments qui peuvent se greffer à eux ou alors quels sont les éléments qui peuvent faire corps avec eux. Cela étant vu, nous allons passer au troisième chapitre de notre mémoire. Ce chapitre est consacré à l'emploi des PR *que* et *dont* par nos quatre organes de presse.



TROISIÈME CHAPITRE
LES CONTEXTES DES REDACTEURS DE NOS QUATRE ORGANES ET
LEURS EMPLOIS DES RELATIFS *QUE* ET *DONT*

Le chapitre trois que nous entamons est consacré à l'emploi des PR *que* et *dont* dans les quatre organes de presse où nous avons choisi d'extraire notre corpus. En effet, nous allons analyser les statuts des locuteurs, et leur profil. Nous étudierons leur contexte rédactionnel, leur contexte linguistique, leur contexte social puis, nous ferons l'étude de quelques occurrences erronées.

1. Statut des locuteurs

Le journalisme est l'activité qui consiste à recueillir, vérifier ou commenter des faits pour les porter à l'attention du public dans les médias en respectant une même déontologie du

journalisme, reposant sur la protection des sources d'information, du correspondant de guerre au journalisme d'investigation, sans oublier les autres spécialisations : dessinateur de presse, journaliste reporter d'images (JRI), photjournaliste, secrétaire de rédaction, critique musical ou éditorialiste.

Partant des constats de la littérature sur le métier du journalisme. Les auteurs ont mené une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès de rédactions nationales. Leur propos est de saisir la complexité à l'œuvre dans les mutations du métier à travers la saisie de l'identité du journaliste. Trois axes sont ainsi étudiés : la diversité des profils de journalistes, les conditions et l'organisation du travail, la représentation idéalisée ou raisonnée de la figure du journaliste. Confrontée aux mutations numériques des entreprises de presse depuis quelques années, la profession de journaliste tend à évoluer tant en ce qui a trait aux pratiques qu'aux représentations. Les mutations révèlent pourtant des représentations et des pratiques diversifiées qui oscillent entre une valorisation de la figure du journaliste et une marginalisation, voire un manque de légitimation. Paul Ricœur (1985 : 442) stipule que *l'identité est prise ici au sens d'une catégorie de la pratique. Dire l'identité d'un individu ou d'une communauté, c'est répondre à la question : qui a fait telle action ? Qui en est l'agent, l'auteur ?*

La réponse à ces questions est narrative selon Ricœur et recoupe une triple dimension irréductible : un récit du passé, une expérience du présent et une vision de l'avenir. L'analyse des récits de soi des journalistes tient donc compte du *vraisemblable* ce qui aurait pu avoir lieu, des potentialités *réelles* du passé et du présent et des possibilités *irréelles* sur le mode de la fiction. C'est ici un jeu spéculaire de l'identité dans le discours qu'il convient de circonscrire sans réduire le récit à un champ. Le groupe des journalistes se maintient grâce à la constante définition de son identité et qu'il se construit, se défend et tâche de se pérenniser en ajustant constamment ses discours identitaires.

Le journaliste, en racontant son parcours, imprime à celui-ci une nécessité entre des événements discordants, et de fait crée un personnage à l'origine de ses actes. En effet, Ricoeur ajoute que le récit construit l'identité du personnage, qu'on peut appeler son identité narrative, en construisant celle de l'histoire racontée. C'est l'identité de l'histoire qui fait l'identité du personnage. Les propos des journalistes révèlent une trame identique, voire des types de personnages rémanents que nous avons ciblés dans leurs discours. Ces profils laissent voir malgré les variations auxquelles le récit soumet cette identité, un caractère identifiable et réidentifiable. Le profil de ces journalistes fait apparaître trois types de profils de journalistes que nous avons qualifiés d'entrants, d'héritiers et de pionniers. Âgés pour la

plupart de 20 à 30 ans pour les entrants, ils se caractérisent par une expérience encore limitée dans le journalisme. Leur arrivée dans une rédaction se fait généralement à la faveur d'un stage de fin d'études ou de contrats de professionnalisation dans le cadre de leur formation. Les héritiers sont quant à eux des journalistes tous issus de médias dits traditionnels ; pour beaucoup, du papier, bien que certains aient exercé auparavant dans l'audiovisuel. Ces journalistes occupent plutôt des postes à responsabilités comme directeur de la publication en ligne, rédacteur en chef ou adjoint. Ils sont par ailleurs nombreux à travailler pour des sites. La dernière catégorie que nous avons énumérée plus haut, les pionniers, ont tous baigné dans l'univers du Web et des médias numériques depuis une dizaine d'années, que ce soit dès leur arrivée dans le secteur du journalisme soit qu'ils aient investi précédemment l'univers informatique. Ils ont ainsi participé aux premières publications Web et papier consacrées au numérique, ce sont des pluri média.

L'enquête menée auprès des journalistes de la presse écrite et électronique indiquent qu'ils sont relativement jeunes, qu'ils possèdent un niveau moyen de scolarité et relativement peu d'années d'expérience. De plus, le journalisme est un métier mobile qui fait exercer le journaliste dans divers domaines. Le profil des locuteurs étant vu, nous allons passer au contexte rédactionnel de journalistes.

1.1. Contexte rédactionnel

Le contexte rédactionnel renvoie ici au cadre de travail des journalistes dans leur organe. Cela concerne les conditions d'exercice de l'activité, l'organisation des tâches ou plus largement l'environnement de travail. Il s'agit notamment du rapport au temps et de l'intensification des rythmes de travail, mais aussi la question de la polyvalence par rapport à la spécialisation des journalistes. Ce rapport au temps se traduit par l'accélération, l'intensification et le continuum favorisé par la disparition de la notion de bouclage qui caractérise la presse écrite et l'alignement sur une logique de flux héritée notamment de la radio ou de la télévision d'information en continu. Ce rapport au temps est diversement appréhendé par les journalistes.

Certains y trouvent leur source de plaisir, voire leur adrénaline. Ils essaient de faire plein de choses en même temps. Les journalistes tendent à rationaliser leur temps de travail, notamment lorsqu'il s'agit d'expérimenter des formats ou des modes d'écriture plus originaux, ils sont obligés de raisonner en termes de coût, de rapport temps-production. Ils semblent être en quête perpétuelle de temps. Ainsi, lorsque la rédaction expérimente une nouvelle organisation reposant sur un partage des tâches plus définies entre la salle des

dépêches et les postes de reportage, un journaliste y voit immédiatement la possibilité de dégager du temps pour travailler à des sujets sur lesquels on pourra se concentrer toute une journée. Car l'un des points fréquemment soulignés est celui de la dispersion au travail. En effet, le journaliste doit être disponible tout le temps, sur la brèche, non seulement à écrire mais intellectuellement aussi pouvoir changer de sujet.

Au niveau pratique, comme a affirmé une journaliste, il n'y a plus de rupture entre la vie privée et le travail. Ils travaillent chez eux, même quand cela n'est pas nécessaire. Ils ne peuvent s'en empêcher ; de relire un tel document ou tel autre pour vérifier une information, de consulter ses mails, bref, pour eux en fait, tout devient travail. Les journalistes ne doivent pas accepter d'instruction d'une personne extérieure à la rédaction comme un actionnaire, dirigeant, commercial, lecteur. Aucun collaborateur non journaliste ne peut émettre des demandes sur des contenus éditoriaux. De ce fait, Le droit à l'information, de même qu'à la libre expression et à la critique, est une des libertés fondamentales de tout être humain. Du droit du public à connaître les faits et les opinions découle l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes. Aussi la responsabilité de ces derniers envers le public doit-elle primer sur celles qu'ils assument à l'égard de tiers, pouvoirs publics et employeurs notamment.

Les journalistes s'imposent spontanément les règles nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'information. Le ou la journaliste qui récolte, choisit, rédige, interprète et commente les informations respecte les principes généraux de l'équité exprimés par une attitude loyale envers ses sources, les personnes dont il ou elle parle et le public. Tel est l'objet de la Déclaration des devoirs. Ces devoirs sont entre autres :

- Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.
- Défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique.
- Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents.
- Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
- S'obliger à respecter la vie privée des personnes.
- Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte.
- Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.

- S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
- Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs.
- Refuser toute pression et n'accepter de directives rédactionnelles que des responsables de la rédaction.

À côté de ces devoirs du journaliste, figurent aussi leurs droits. En effet, Le plein respect par les journalistes des devoirs énoncés ci-contre requiert qu'ils ou qu'elles jouissent, au minimum, des droits ci-après :

- Libre accès du/de la journaliste à toutes les sources d'information et droit d'enquêter sans entraves sur tous les faits d'intérêt public ; le secret des affaires publiques ou privées ne peut lui être opposé que par exception, dûment motivée de cas en cas.
- Droit pour le/la journaliste de n'accomplir aucun acte professionnel et en particulier de n'exprimer aucune opinion – qui soit contraire aux règles de sa profession ou à sa conscience ; il/elle ne doit encourir aucun préjudice du fait de son refus.
- Droit pour le/la journaliste de refuser toute directive et toute subordination contraires à la ligne générale de l'organe d'information auquel il/elle collabore ; cette ligne doit obligatoirement lui être communiquée par écrit avant son engagement définitif ; elle n'est pas modifiable ni révocable unilatéralement sous peine de rupture de contrat.
- Droit pour le/la journaliste à la transparence quant aux participations de leur employeur. Droit pour le/la journaliste membre d'une équipe rédactionnelle d'être obligatoirement informé à temps et entendu avant toute décision propre à affecter la vie de l'entreprise ; l'équipe des journalistes doit notamment l'être avant décision définitive sur toute mesure modifiant la composition ou l'organisation de la rédaction.
- Droit pour le/la journaliste à une formation professionnelle et à une formation permanente adéquates.
- Droit pour le/la journaliste de bénéficier de conditions de travail garanties par une convention collective, y compris le droit d'avoir, sans encourir de préjudice personnel, une activité au sein des organisations professionnelles.

- Droit pour le/la journaliste de bénéficier en outre d'un contrat d'engagement individuel ; celui-ci doit garantir sa sécurité matérielle et morale, en particulier grâce à une rémunération correspondant à sa fonction, à ses responsabilités, à son rôle social, et suffisante pour assurer son indépendance économique.

L'écriture journalistique comme nous l'avons vu, concerne l'audiovisuel, le journalisme en ligne et la presse écrite. Le modèle des grandes agences de presse, particulièrement adapté à la radio et au journalisme en ligne, pousse de plus en plus le journaliste à répondre aux cinq questions clés à savoir *qui, quoi, où, quand, pourquoi*, complétées lorsque c'est nécessaire par une sixième question : *comment* ? Au terme donc de tout ceci, nous constatons que le contexte rédactionnel des journalistes est strict, normé et on y retrouve aussi bien des droits que des devoirs. À présent, nous allons passer au contexte linguistique pour l'analyser et voir ce qu'il en est.

1.1.2. Contexte linguistique

Saussure pense généralement reconnaître la linguistique comme étude scientifique du langage humain. Une réflexion sur les discours journalistiques et les stratégies de captation des médias contemporains, des pratiques de la télévision, de la radio et de la presse sont analysées avec soin en prenant appui sur une grande variété de discours : journal télévisé, chronique radiophonique, entretien politique, éditorial de presse, publicité rédactionnelle. Depuis les années 1980, ce que l'on a convenu d'appeler le *paysage médiatique* a connu des bouleversements qui ont affecté les pratiques des journalistes. Trop longtemps sous-investies en capitaux, les entreprises médiatiques ont bénéficié d'un attrait insoupçonné avant cette période et les évolutions techniques ont développé, avec les discours qui les accompagnent, de nouvelles offres. De nos jours, nous sommes fondés à nous interroger sur le sens même de l'information au sein des systèmes sociaux quand celle-ci transite essentiellement par les marchés, et que sa production s'inscrit, de plus en plus, d'une façon ou d'une autre, dans des logiques marchandes strictes. Étudier le contexte linguistique des journalistes c'est analyser leur discours. En effet, le terme discours est polyvalent et renvoie vers plusieurs acceptions telles que : paroles échangées sous forme de conversation ; développement oratoire ; manière de s'exprimer ou encore mode de parler dans un certain domaine. Analyser le discours journalistique c'est souligner le caractère ouvert des discussions qui peuvent être développées et analyser leurs registres de langue utilisés. Ainsi, pour communiquer il faut parler la même langue et, pour nos locuteurs c'est la langue française. Cette langue diffère donc d'un locuteur à un autre, d'un milieu à un autre, d'une culture à une autre. Les milieux sociaux, les cultures

ont développé les langues respectives. Cela a conduit à considérer qu'il existe des niveaux de langue selon lesquels se modifient le vocabulaire, la syntaxe et l'accentuation. À l'intérieur de langue, les linguistes admettent l'existence d'une langue commune, langue simple mais correcte, formée par l'ensemble des mots, des expressions et des constructions les plus fréquentes. Au-dessus de cette langue, il y a une langue soutenue au-dessous une langue familière ; au-dessus encore une langue oratoire et au-dessous une langue relâchée ou populaire.

La langue de presse est généralement plus soutenue et on use d'un vocabulaire plus précis et d'une syntaxe plus recherchée. Ceci implique donc la capacité de bien évaluer les situations dont on parle et trouver les éléments linguistiques correspondants. Le discours journalistique se base comme tous types de discours spécialisés, sur des valeurs spécifiques, mais d'une facture particulière puisqu'il s'adresse au public dont la structure est extrêmement hétérogène. Ceci donne donc au discours journalistique, des traits caractéristiques : l'utilisation d'un langage qui puisse être comprise par la plus grande partie des locuteurs, et la simplification des informations dans un effort de traduction afin de les rendre accessibles à tous indifféremment du niveau de culture du public visé, mais sans pour autant, sacrifier la vérité des faits et des événements. Le discours journalistique adapte donc des informations de telle en sorte qu'elles deviennent accessibles à n'importe quel lecteur. En tant que forme de communication, le discours journalistique a pour but de transmettre un message et ceci implique un certain nombre d'éléments que sont :

- L'émetteur, un individu comme le journaliste ou alors un groupe d'individus : la rédaction du journal ;
- Le récepteur qui constitue l'ensemble du ou des lecteurs ;
- Le message, l'objet de la communication, les informations transmises sur des événements, des faits, des actions, des histoires hors du commun qui intéressent le public ;
- Le canal de communication, qui n'est autre que le journal, la presse ;
- Le code, constitue l'ensemble des signes linguistiques c'est-à-dire les mots, les images et les règles de combinaison de ces signes. Le journaliste y puise pour constituer son message et l'on parle d'encodage puis le destinataire, le public identifie ce système de signes si son répertoire est commun avec celui de l'émetteur et là nous parleront de décodage.
- Le référent, renvoie au contexte, à la situation, aux objets réels auxquels renvoie le message. Dans le journalisme nous avons deux référents : le référent

situationnel constitué par la situation et les circonstances de transmission du message et le référent textuel constitué par le contexte linguistique.

43.a. *Les forces vives que nous sommes devons contribuer, conclut-il. (Mut, n° 3844, p. 3, col. 4)*

43.b. *L'enseignement que je vais vous donner aujourd'hui va vous permettre d'être éclairé. (LS, n° 309, p. 6, col.1)*

43.c. *Il adhère à l'UNDP dont il devient rapidement un membre influent en accédant au bureau politique. (KI, n° 217, p. 6, col. 6)*

43.d. *Le bien qu'on pensait de lui. (LJ, n°1636, p. 6, col. 10)*

Nous pouvons observer dans ces différents énoncés que deux registres de langue sont employés : le registre courant et le registre soutenu. En effet, en [43.a.] nous sommes en présence du registre soutenu. La langue soutenue : forme archaïsante de la langue écrite, où sont utilisées des tournures plus rares ou typiques du français classique du XVII^e siècle. Ce type de langue est utilisé par bien des auteurs littéraires d'aujourd'hui encore, par les journalistes souvent, et par l'Académie française très souvent. L'on observe ainsi cela dans la tournure syntaxique de tout l'énoncé ainsi que l'inversion de *conclut-il*. Cependant dans les énoncés [43.b.] [43.c.] et [43.d.] nous sommes en présence d'un registre courant. C'est la forme de la langue écrite qui évite les tournures complexes et archaïsantes, dans la langue courante, on préfère par exemple les interrogations avec *est-ce que* à la forme avec inversion, mais l'ordre des mots et la structure générale de la phrase sont les mêmes que ceux de la langue écrite. C'est un langage compréhensible à tous et pas d'ambiguïté sémantique. Nous pouvons donc conclure que le discours journalistique utilise tous les registres de langue mais cela dépend du public que l'on a en face de nous. Nous allons étudier le contexte social et voir ce qu'il en est.

1.1.3. Le contexte social

En tant que socle du processus de production de l'information, le journaliste a une grande responsabilité sociale. Cependant, cette responsabilité sociale souffre d'un défaut majeur : laissée à l'appréciation des journalistes, elle n'est ni prescrite ni construite et n'est donc opposable à personne. Censé garantir la liberté d'informer, cet état de fait empêche en contrepartie d'assurer la qualité et le caractère responsable de l'information. Une série d'entretiens, a cherché à donner substance à cette responsabilité, à vérifier ce à quoi elle correspond dans le processus de production et de communication d'information et à vérifier les moyens disponibles pour la faire respecter. La structuration juridique et déontologique de la profession de journaliste prend pour postulat, en France, la présomption de responsabilité

sociale du journaliste. À partir du moment où l'individu a donné les gages de son appartenance au métier, en l'occurrence en le pratiquant, il est réputé jouir de la pleine liberté d'action. Il connaît sa responsabilité – ce qui lui est confié – et sait comment agir en conséquence. De nombreux auteurs ont étudié l'impact potentiel de l'information sur une société des médias de masse. Depuis le milieu des années 2000, le secteur de la presse connaît une vague de restructurations et de plans sociaux qui touche tous les secteurs, la presse quotidienne nationale. Concernant nos quatre organes que sont Mutations, Le Jour, Le Soir et KamerInfos, nous avons observé que les cadres de travail des trois premiers est fiable et fourni d'une bibliothèque chacune. Ce cadre de travail permet aux journalistes de mieux travailler et d'être épanoui avec tout ce dont ils ont besoin pour leur réalisation. Contrairement au quatrième organe Kamer Infos qui est différent des trois premiers car, il est dépourvu d'une bibliothèque et est peu fiable. Certes les journalistes de ce dernier organe de presse ne sont pas très épanouis mais, cela n'a pas d'incidence sur le rendement à fournir.

À la vue de tout ce qui précède, partant du statut des locuteurs jusqu'aux différents contextes sus-analysés, nous avons vu que chaque contexte renferme un couloir bien précis, que ce soit le contexte rédactionnel, linguistique ou social. Dès lors, cela contribuerait-il à la fiabilité de l'information ?

2. Fiabilité de l'information

Nous avons vu avec tout ce qui précède que le journaliste ne crée ex-nihilo. En effet, il récolte, choisit, rédige, interprète et commente les informations en respectant les principes généraux de l'équité exprimés par une attitude loyale envers ses sources, les personnes dont il ou elle parle et le public, respectant également la charte de la déclaration des devoirs et des droits. Nous pourrions ainsi dire que l'information des journalistes est fiable. Voyons à présent leur usage de *que*.

2.1. Usage de *que*

Chez les journalistes de nos quatre organes de presse, nous avons observé un bon usage du morphème *que*. Car sur un total de mille (1000) occurrences, nous avons 990 justes et dix (10) erreurs. De ces occurrences justes on dénombre six cent trente (630) *que*. Et des dix erreurs, on dénombre un seul cas du PR *que*. Nous avons vu dans le chapitre deux que, le morphème *que* s'emploie dans des cas particuliers. Conjonction, adverbe ou pronom, le PR *que* a pour fonction, syntaxiquement, de nominaliser ou d'adjectiver une phrase. Il désigne un être animé ou un nom généralement représenté par un antécédent.

Tableau 3 : relevé général des occurrences dans les quatre organes

Modalité	Mauvais usage	Bon usage	Fréquence %	
			Bon	Mauvais
<i>Que</i>	01	630	63	0.1
<i>Dont</i>	09	360	36	0.9
Total	10	990	99	1

De ce tableau, il en ressort que chez les journalistes de nos quatre organes, on note un bon usage du morphème *que*. On constate une quasi absence du taux de fautes en utilisation du PR *que*. Ceci revient à dire que les journalistes emploieraient bien ce pronom. Car sur un total de mille (1000) occurrences, nous avons 996 justes et 04 fautes. De ces occurrences justes on dénombre 630 *que* soit 63%. Et des occurrences fausses, on n'en dénombre aucun soit un pourcentage de 00%. Aussi avons-nous vu dans le chapitre deux que, le morphème *que* s'emploie dans des cas particuliers. Conjonction, adverbe ou pronom, *que* a

pour fonction, syntaxiquement, de nominaliser ou d'adjectiver une phrase. Il désigne un animé ou un nom généralement représenté par un antécédent. À la suite de ceci, nous allons analyser le *que* antécédent.

2.1.1. *Que* antécédent

Le pronom relatif *que* admet à sa gauche un antécédent. Il peut être un nom, un pronom, ou un groupe nominal et peut avoir plusieurs fonctions.

44.a. *Cette « guerre commerciale » que livreraient les raffineurs locaux est proche.* (Mut, n° 3842, p.4, col. 6)

44.b. *Les 58 départements que compte le pays se verront en hausse.* (Mut, n° 3838, p. 7, col. 5)

44.c. *Le bien que l'on pensait d'elle s'est vérifiée.* (LJ, n° 2016, p. 5, col. 2)

44.d. *Les conclusions que vous tirez de votre situation sont bonnes.* (KI, n° 196, p. 2, col. 3)

Les antécédents du PR *que* utilisés ici sont bien employés. En effet, que ce soit le journaliste de l'organe Mutations, Kamer Infos ou des deux autres organes, l'information est compréhensible par n'importe quel lecteur. Car la structure syntaxique est respectée, elle ne souffre d'aucune ambiguïté et par là, le but recherché par le journaliste est atteint du simple fait du bon usage du PR *que* et du respect des règles d'accord. C'est ainsi qu'en [44.a.] nous notons que le journaliste s'adresse à un public précis, il se désole en fait du fléau que les raffineurs s'apprêteraient à livrer et cette désolation. Cette dénonciation pourrait également être une alarme pour contrecarrer ce phénomène et la langue utilisée est comprise de tous. De même chez le locuteur [44.b.] l'information véhiculée est atteinte, le journaliste table en fait sur les prochaines statistiques de notre pays. Et chez les deux derniers locuteurs [44.c.] et [44.d.] les PR *que* sont encore employés pour donner des informations sur leurs antécédents respectifs *bien et conclusions*. Vu ces usages, qu'en sera-t-il de la nomenclature de *que*?

2.1.2. Nomenclature de *que*

Parlant de nomenclature plus haut, nous avons vu les différentes structures syntaxiques que l'on pourrait avoir avec le pronom relatif *que*.

45.a. *Les plantes que j'ai cueillies meurent.* (KI, n° 198, p. 2, col. 7)

45.b. *Ma craie que j'ai obtenue je la tiens avec admiration.* (LJ, n° 1637, p. 7, col.3)

45.c. *L'espoir que nous sommes nés de l'émergence certaine se pointe déjà à l'horizon.* (LJ, n° 1637, p. 7, col. 4)

45.d. *Les produits que vous estimiez tant se fanent rapidement.* (LJ, n° 1638, p. 8, col. 9)

On note des occurrences qui précèdent que la structure : *antécédent + que + proposition* relative est respectée. La structure classique de la nomenclature du PR *que* comme pronom relatif est mise en exergue et ceci démontre la fiabilité des informations des

journalistes et sont propices à être comprises. Le respect de cette nomenclature permet de saisir l'énoncé, l'information sans aucune ambiguïté. Dans l'énoncé [45.a.] *Les plantes que j'ai cueillies meurent*, nous sommes en présence d'un locuteur qui s'adresse à un interlocuteur bien précis et dans un contexte précis également. Car l'énoncé en lui-même est saisissable mais pour mieux comprendre, discerner les fleurs dont on parle, il faudrait être dans la sphère géographique de ce locuteur. Le PR *que*, reprenant donc son antécédent marque l'insistance, la reprise voire même l'accentuation de ce dont il est question c'est pourquoi, l'énoncé est en lui-même saisissable bien que n'étant pas dans le contexte de celui qui parle. Aussi, l'énoncé est clair et précis. Étant donné que l'émergence est un fait d'actualité qui concerne toutes les couches sociales, nanties ou non, chacune se sent concerné par cette déclaration du journaliste qui est ici porte-parole de l'espoir et puisqu'il véhicule une information dans le respect de l'éthique de la déontologie et de la langue, le lecteur ne pourrait se fier qu'aux dires de ce dernier.

2.2. Usage de *dont*

Tableau 4: relevé général des occurrences dans nos quatre organes

Modalité	Mauvais usage	Bon usage	Fréquence %	
			Bon	Mauvais
<i>Que</i>	01	630	63	0.1
<i>Dont</i>	09	360	36	0.9
Total	10	990	99	1

Nous pouvons constater que chez les journalistes de nos quatre organes, on note un bon usage du relatif *dont*. On constate un faible taux de fautes en utilisation de ce pronom relatif. Ceci revient à dire que les journalistes emploieraient bien le pronom *dont*. Car sur un total de mille (1000) occurrences, nous avons 996 justes et quatre (04) fautes soit un taux de pourcentage de 0.4%. De ces occurrences justes on dénombre 366 *dont*. Et des occurrences fausses, on en dénombre 04. Ce tableau montre une prédominance de bonnes occurrences sur les fausses. À partir donc du pourcentage élevé des bonnes occurrences, nous pouvons

conclure que les journalistes sont nombreux à avoir assimilé les règles de grammaire régissant les pronoms en général et les pronoms relatifs en particulier. Cette remarque est d'autant plus remarquable que le dépouillement nous a permis d'apprécier la capacité, par ces journalistes, de construire des phrases complexes renfermant des propositions relatives. Aussi avons-nous vu dans le chapitre précédent que, le morphème *dont* s'emploie dans des cas particuliers. Conjonction, adverbe ou pronom, le PR *dont* a pour fonction, syntaxiquement, de nominaliser ou d'adjectiver une phrase. Il désigne un animé ou un nom généralement représenté par un antécédent. À la suite de ceci, nous allons analyser le PR *dont* antécédent.

2.2.1. *Dont* comme antécédent

Le pronom relatif *dont* remplace un nom un pronom ou un groupe de nom déjà exprimé. Il jouit de tous les attributs de son antécédent.

46.a. *La manière dont les affaires de la Fécafoot étaient gérées par Iya Mohamed, je me suis dressée contre lui. (Mut, n° 3838, p. 7, col. 4)*

46.b. *Boko Haram dont la tendance forte est à l'endoctrinement semble une préoccupation marginale chez nous. (LJ, n° 2016, p. 4, col. 9)*

46.c. *Un organe dont la compétence a été reconnue. (LJ, n° 1636, p. 5, col. 4)*

46.d. *Cette structure dont le bon fonctionnement est de nature à assurer la formation des footballeurs. (KI, n° 194, p. 3, col. 6)*

Le PR *dont* est bien employé dans ces quatre exemples. Évidemment, l'information véhiculée est claire et précise. On note ici un dévoilement d'opinion, une liberté d'expression des opposants ou des militants pour la sécurité de notre pays. Sûrement, on fait souvent appel aux journalistes pour pouvoir se faire écouter par un bon nombre de lecteurs et ce dans le but d'exposer tout ce qu'on ne connaît pas. Et lorsque le journaliste récupère l'information, il l'arrange et la rend accessible à tous types de lecteurs et ce qui était peut-être recueilli de manière crue, se revoit reformer. C'est ainsi que dans l'occurrence [46.a.] on note un conflit de gouvernance, d'opinion, d'estime de soi. Car il y a comme une remise en question de l'ancienne direction par le postulant qui s'annonce meilleur que le précédent. Dans [46.b.] le journaliste fait encore appel à la vigilance à la solidarité pour lutter contre la secte terroriste Boko Haram qui mine notre société. En effet, le PR *dont* employé vient insister, mettre l'accent sur ce phénomène et interpelle les grandes puissances. De plus on se rend compte que la presse ne fait pas que dénoncer, dévoiler, elle félicite également, encourage. C'est le cas dans l'occurrence [46.c.] où on assiste à un éloge déferé à un organe dont l'accent est ponctué par le relatif *dont*.

2.2.2. Nomenclature de *dont*

La nomenclature du PR *dont* ici renvoie aux différentes structures de ce pronom relatif vues plus haut. En effet, nous avons vu que les informations données par les journalistes sont fiables et le respect de l'usage du relatif *dont* dans un énoncé viendrait encore élucider cette information.

47.a. *Il adhère à l'UNDP dont il devient rapidement un membre influent en accédant au bureau politique. (KI, n° 217, p. 6, col. 5)*

47.b. *Une marche sportive dont le départ aura lieu du côté de Bafia pour la ville d'Ombessa. (Mut, n° 3840, p. 7, col. 3)*

47.c. *Les ressources dont elle dispose. (Mut, n° 3833, p. 9, col. 3)*

47.d. *La suite de l'information judiciaire dont il fait l'objet (Mut, n° 3832, p.6, col. 8)*

De toutes ces structures, nous constatons que les pronoms relatifs *dont* de nos locuteurs succèdent directement à leurs antécédents et ne souffrent d'aucune ambiguïté. En effet, le respect de la norme de la structure qui voudrait que l'antécédent soit suivi du morphème qui le reprend est observé ici. Les quatre énoncés sont justes et compréhensibles. Ceci revient à dire que s'il n'y avait pas de pronoms relatifs *dont* après leurs antécédents respectifs, les énoncés seraient asémantiques et même, s'il arriverait que l'on déplace ces relatifs dans chaque énoncé, ces derniers seraient toujours asémantiques. On peut donc conclure que le pronom relatif *dont* vient donner un sens à la subordonnée relative et même, vient compléter son antécédent.

2.3. Pragmaticité et significativité

Étudier la pragmaticité et la significativité dans ce cadre revient à analyser les PR *que* et *dont* dans les différentes structures de phrase.

2.3.1. *Que* en structure simple

Étudier *que* en structure simple consiste à l'analyser dans la phrase simple.

48.a. *Le combat qu'ils mènent aujourd'hui. (LJ, n° 2017, p. 4, col. 5)*

48.b. *Des actes que beaucoup ont souvent considéré. (LS, n° 309, p. 5, col. 7)*

48.c. *Ce qu'il faut savoir. (Mut, n° 3836, p. 8, col. 2)*

48.d. *Le bien qu'on pensait de lui. (LJ, n° 1636, p. 6, col. 4)*

Le PR *que* en structure simple donne l'impression qu'on a affaire à des énoncés inachevés pourtant l'énoncé n'est pas asémantique. Ainsi dans l'énoncé [48.a.] *Le combat qu'ils mènent aujourd'hui* : on s'attendrait à un autre énoncé qui apporterait une suite logique, qui apporterait une information supplémentaire à ce premier énoncé pour celui qui n'est pas dans ce contexte d'énonciation or, pour celui qui se situe dans ce contexte d'énonciation il

n'aura aucune difficulté à comprendre les actes auxquels le locuteur fait référence. C'est également le cas dans les énoncés [48.b.] [48.c.] [48.d.] où il faudrait être dans le contexte d'énonciation des énonciateurs pour comprendre leurs énoncés

2.3.2 *Dont* en structure simple

Étudier le pronom relatif *dont* revient à l'analyser dans la phrase simple.

49.a. *Il adhère à l'UNDP dont il devient rapidement un membre influent en accédant au bureau politique.* (KI, n° 217, p.6, col. 3)

49.b. *Que votre potentiel soit utilisé pour résoudre les crises dont j'ai évoqué les plus importantes.* (Mut, n° 3832, p. 9, col. 2)

49.c. *Le but de détruire certains documents compromettants dont disposeraient les parlementaires.* (KI, n° 227, p.6, col. 4)

49.d. *J M océan Avenue, dont le siège est à Guangzhou en Italie.* (LJ, n° 2016, p. 5, col. 4)

Le PR *dont* ne s'emploie qu'en structure simple. En structure simple, les énoncés sont compréhensibles et n'ont pas besoin d'autres énoncés comme ajout pour se faire comprendre. Mais, tout comme le PR *que*, il se comprend dans un contexte bien précis. Précédé de son antécédent, il ne s'arrête pas seulement à la reprise de ce dernier mais il donne une information sur ce qui est dit. En effet, dans nos exemples ci-dessus, l'énoncé ne saurait s'arrêter juste après les deux premiers morphèmes qui suivent. Il faut une suite à ces morphèmes pour que l'énoncé soit compréhensible. C'est le cas de l'énoncé [49.a.] *il adhère à l'UNDP dont il devient* n'aura de sens que lorsque la suite *rapidement un membre influent en accédant au bureau politique*, est ajouté. Ce même principe s'applique dans les énoncés [49.b.], [49.c.] et [49.d.]

2.3.3. *Que* en structure complexe

Que en structure complexe revient à analyser le PR *que* dans un énoncé ou phrase complexe.

50.a. *Dans leur prévision, ils caressent le rêve que l'homme lion n'aurait pas la grâce de souffler sur sa 83^e bougie.* (KI, n° 88, p. 5, col. 4)

50.b. *Vous prenez conscience de certaines erreurs du passé que vous aurez l'occasion de les transformer en atout de premier ordre.* (KI, n° 88, p. 2, col. 3)

50.c. *les sacs qui circulent dans les marchés sont issus des stocks que l'application de l'interdiction a trouvés.* (Mut, n° 3842, p. 4, col. 2)

50.d. *Elles accueillent l'organisation de la prochaine CAN que prépare la fédération camerounaise de basket-ball.* (Mut, n° 3852, p. 3, col. 5)

Le pronom relatif *que* en structure complexe reprend son antécédent et relie deux propositions dont l'une est principale et l'autre subordonnée. Évidemment ces phrases sont liées et l'une n'a d'explication que par rapport à l'autre. Ainsi, les énoncés [50.a.], [50.b.]

[50.c.] et [50.d.] viennent confirmer les dires car, nous avons affaire à des propositions principales précédées des subordonnées relatives.

2.4. Étude statistique

La statistique selon *Le Petit Robert* (op.cit. 1861) est l'ensemble des techniques d'interprétation mathématique appliquées à des phénomènes pour lesquels une étude exhaustive de tous les facteurs est impossible, à cause de leur grand nombre ou de leur complexité. En effet, la statistique concerne les grands nombres, les phénomènes complexes. La statistique, c'est l'ensemble des données numériques concernant un texte ou un corpus. Faire donc une étude statistique revient ici à faire une étude quantitative de nos quatre organes regroupés deux par deux et de les comparer.

2.4.1. Étude quantitative

L'étude quantitative s'agit de relever les pronoms relatifs *que* et *dont* et de dire quel est l'organe qui les emploierait le plus. Nous allons faire une enquête sur la fréquence et probabilité d'occurrences.

2.4.1.1. Mutation et le jour

Tableau 5: tableau comparatif des occurrences des deux organes sus cités

Modalité	<i>Que</i>	<i>Dont</i>	Bon usage	Mauvais usage	Total	Fréquence	
						Bon	Mauvais
Mutations	312	252	561	09	570	56.1%	0.9%
Le Jour	52	43	95	00	95	09.5%	00%
Total	364	295	656	09	665	65.6%	0.9%

Nous pouvons dire à la vue de ce tableau qui précède que l'organe Mutations a le plus grand nombre d'occurrences du bon (561) et du mauvais usage (09), en usage du pronom *que* comme en usage du pronom *dont*, contrairement à l'organe *Le Jour* où on dénombre qu'il n'y a point d'occurrences renvoyant au mauvais usage mais plutôt celles renvoyant au bon

usage pour un total de 95 occurrences. Le taux élevé des usages justes de *Mutations* ne l'exempte pas du taux élevé en occurrence du mauvais emploi car, si de nos mille (1000) occurrences relevées dans nos quatre quotidiens nous avons 10 occurrences du mauvais usage et que, *Mutations* a à lui seul 3/4 de ces erreurs, nous pouvons conclure qu'il comporte aussi le taux le plus élevé en erreurs. Cependant, le quotidien *Le Jour* possède un taux de 95 occurrences de bon usage et aucun mauvais emploi. L'on pourrait se demander si le fait pour un organe d'avoir un taux élevé en bonnes occurrences est également fonction du taux de son mauvais usage. Nous allons passer à présent à l'étude statistique des deux derniers quotidiens que sont *Le Soir* et *Kamer Infos*.

2.4.1.2. Le soir et Kamer Infos

Tableau 6: tableau comparatif des occurrences relevées des deux organes mentionnés ci-dessus

Modalité	<i>Que</i>	<i>Dont</i>	Bon usage	Mauvais usage	Total	Fréquence	
						Bon	Mauvais
Le Soir	39	12	51	00	51	5.1%	00%
Kamer Infos	164	132	295	01	296	29.5%	0.1%
Total	203	144	346	01	347	34.6%	0.1%

Le tableau qui précède nous présente une prédominance de bons usages du relatif *que* comme du relatif *dont* dans les deux quotidiens. En effet, sur 51 occurrences relevées dans *Le Soir*, les 51 occurrences sont justes. Cependant, sur les 296 occurrences relevées dans *Kamer Infos*, 295 sont justes et une (01) seule est mal employée. Malgré le faible taux de fautes relevées dans *Kamer Infos*, on ne saurait y passer de façon inaperçue. La préoccupation évoquée dans le tableau 5 pourrait se vérifier ici car on constate encore que c'est le quotidien *Kamer Infos* qui a le plus grand nombre d'occurrences dans le tableau 6 qui contient la seule ou la neuvième occurrence d'erreur relevée sur nos 1000 occurrences que constitue notre corpus. Nous pouvons donc affirmer que c'est dans les organes *Mutations* et *Kamer Infos* qui

comportent le plus grand nombre d'occurrences que l'on retrouve les quatre occurrences du mauvais usage. Aussi, vu que le taux de fautes est peu considérable par rapport au taux d'occurrences justes, nous pouvons dire que les journalistes emploient bien les PR *que* et *dont* mais à cause de petites négligences, on retrouve quelques erreurs.

2.4.1.3. Visée de l'usage et objectif

Nous venons de voir que les journalistes emploient bien les PR *que* et *dont* malgré le faible taux de fautes relevées. Ces journalistes, lorsqu'ils emploient bien ces pronoms sus-cités, c'est pour une visée marketing auprès de leurs lecteurs car pour communiquer il faut utiliser une langue compréhensible au public cible et l'on ne saurait vanter un produit sans faire recours aux règles de cohérence et de cohésion qui régissent la langue utilisée. Raison pour laquelle ils rédigent en respectant ces normes pour être certain que le message ou l'information transmise sera reçue tel quel sans courir le risque de causer une ambiguïté, l'objectif étant de communiquer, d'informer, de faire adhérer l'opinion publique à ce qui est transmis comme information.

2.5. Étude de quelques occurrences erronées

Tableau n° 7 : présentation des occurrences

Typologie d'occurrences	Quantité	Fréquence %
Occurrences justes	990	99
Écarts	10	0.1
Total	1000	100

Nous avons observé quelques modifications afférentes chez nos journalistes au comportement des pronoms relatifs *que* et *dont*. L'analyse qui a été faite nous a montré qu'il y a eu quelques cas de confusion entre ces deux pronoms. Sur les 1000 occurrences relevées, nous avons fait un décompte de 990 occurrences justes et 10 occurrences du mauvais emploi soit un pourcentage de 10% comme nous l'illustre le tableau ci-dessus. Nous nous sommes

interrogé sur la source de ces erreurs, les journalistes étant les porte-parole de la société ? De quels types relèveraient-ils ? Nous avons vu que ces 10 erreurs relèvent des ordres ci-après :

2.5.1. Confusion de relatif à conjonctif

Nous avons noté dans notre corpus, neuf cas de confusion d'utilisation du pronom relatif *dont* à la place de la conjonction de coordination *donc*. Cette confusion équivaut à 0.9% et semble la plus nombreuse.

51.a. **Il n'y a dont aucune raison que l'accès soit aussi élevé, dénonce le sociologue. (Mut, n° 3838, p. 7, col. 5)*

51.b. **Les deux amants vont dont se rendre dans les toilettes. (KI, n° 196, p. 6, col. 6)*

51.c. **Le travail a dont commencé pour cette nouvelle équipe. (Mut, n° 3832, p. 12, col. 9)*

De ces occurrences, on observe bien une confusion car après l'utilisation de la locution adverbiale *ne pas*, on assiste à une conclusion et c'est la conjonction *donc* qui devait être employée. De plus, dans l'énoncé [51.b.] nous n'avons pas d'antécédent et nous avons vu que le pronom relatif *dont* reprenait son antécédent et avait les mêmes marques que cet antécédent. C'est pourquoi au lieu du relatif *dont*, on aurait plutôt le conjonctif *donc*. Ces confusions relèvent du plan orthographique encore appelé homophones grammaticaux. C'est toujours le cas dans l'énoncé [51.c.] où l'on a affaire non pas à un antécédent que devrait reprendre le PR *dont* mais à un syntagme nominal sujet qui exprime un propos avec marque de conclusion. Ce qui ferait alors intervenir la conjonction de coordination *donc* à la place du PR *dont* qui a été employé. Ces énoncés deviendraient donc.

51.a. *Il n'y a donc aucune raison que l'accès soit aussi élevé, dénonce le sociologue. (Mut, n° 3838, p. 7, col. 5)*

51.b. *Les deux amants vont donc se rendre dans les toilettes. (KI, n° 196, p. 6, col. 6)*

51.c. *Le travail a donc commencé pour cette nouvelle équipe. (Mut, n° 3832, p. 12, col. 9)*

2.5.2. Confusion de conjonctif a relatif

Les raisons de cette confusion sont les mêmes que celles élucidées plus haut. En effet, nous avons toujours affaire à une confusion du conjonctif *donc* à la place du relatif *dont* et ce, sur le plan orthographique qui renvoie aux homophones grammaticaux soit un taux de 0.1%.

52.a. **Les fans de la lady nationale découvriraient quelques galettes de son prochain album donc la sortie est prévue cette année. (Mut, n° 3838, p. 7, col.1)*

Nous sommes en présence de l'énoncé ci-dessus d'un usage du conjonctif *donc* à la place du relatif *dont*. En effet nous avons un antécédent qui est *album* et puisque c'est de cet album dont l'on parle et vu qu'on ne peut le réécrire deux fois de façon succincte, on est

obligé de faire sa reprise par un pronom relatif *dont* qui répond à la question *de quoi* après le verbe. Il s'agit pour parler comme Atenke (op.cit. :50) de l'inverse de l'un à la place de l'autre. L'énoncé correcte serait alors :

52.a. Les fans de la lady nationale découvraient quelques galettes de son prochain album dont la sortie est prévue cette année. (Mut, n° 3838, p. 7, col.1)

Le problème d'homophonie se posant ici, les journalistes auraient remplacé *t* par *c*. Et cette confusion pour parler comme Njiokeng Tsague (2010 :53) a entraîné le changement de classe grammaticale, conjonction de coordination contre pronom relatif. Nous voyons donc que les quelques cas erronés relevés chez les journalistes sont d'ordre orthographique et d'ordre confusionnel. Cependant, bien que ces fautes soient d'ordre négligeable, l'on pourrait noter une certaine négligence de leur part car, vu leur niveau de scolarisation, leur rectitude dans le travail, vu leur rigueur et leur fiabilité, on ne devrait pas faire face à ce genre de cas dans la presse écrite camerounaise. Sinon, on remettrait en cause leur prestigieuse formation et la qualité de leur travail



CONCLUSION GÉNÉRALE

Notre travail portait sur l'analyse des relatifs *que* et *dont* dans la presse écrite camerounaise francophone. Le constat que nous avait inspiré ce travail était celui de la confusion des pronoms relatifs dans l'usage quotidien. Cette confusion qui est très fréquente avec les pronoms *que* et *dont* se manifeste tant à l'oral qu'à l'écrit. Compte tenu de l'exposition des apprenants et même des enseignants à la presse écrite camerounaise francophone, il nous a semblé utile d'analyser le phénomène de ce côté. Nous avons pour ce faire, choisi quatre quotidiens que sont *Mutations*, *Le Jour*, *Le Soir* et *Kamer Infos*. Ainsi, en nous interrogeant sur les raisons qui justifient les confusions très souvent observées dans l'usage des pronoms relatifs, nous avons émis comme hypothèse générale que les locuteurs camerounais de la langue française pourraient subir l'influence des média en général, et de la presse écrite francophone en particulier. Ils sont en effet nombreux, les Camerounais qui consultent quotidiennement les journaux pour s'enquérir de l'actualité du pays et celle d'ailleurs. Ces contacts permanents avec la presse écrite sont susceptibles de leur transmettre aussi bien les qualités que les lacunes linguistiques des rédacteurs.

Le pouvoir des médias sur le public ayant déjà été largement démontré, Onguene Essono (2012 :141-142) prend le soin de mettre en garde contre le style des journalistes en raison de leurs profils qui peuvent parfois être peu satisfaisants. Il dit précisément que *Les rédacteurs, formés sur le tas, bardés de diplômes scolaires ou universitaires, livrent des*

produits qui reflètent le substrat linguistique de chacun d'eux, facilement localisable à partir de son texte. Il ne serait donc pas surprenant de voir leurs usages des pronoms relatifs *que* et *dont* être entachés des représentations qu'ils s'en font dans leurs langues maternelles respectives.

Pour garantir une analyse efficace des emplois de *que* et *dont* dans les journaux retenus pour ce travail, il nous a semblé nécessaire de considérer un tant soit peu le fonctionnement de ces morphèmes dans la langue française. Savoir ce que prévoit la norme nous a permis non seulement d'apprécier son accessibilité, mais également d'établir la marge de fautes qui se dégage des usages. Et lorsque nous parlons d'usage à ce niveau, nous faisons référence à toutes les fois où les morphèmes *que* et *dont* sont utilisés par les locuteurs camerounais de la langue française.

Il résulte de cette étude que la non-scolarisation et la négligence dans l'apprentissage formel chez les usagers sont de véritables freins à l'acquisition des savoirs. De même, la société camerounaise, et plus précisément le passif linguistique des locuteurs de la langue française au Cameroun, exerce une certaine influence sur leur appropriation du français. Leurs fréquents emplois inappropriés des prépositions, ainsi que le montre Onguéné Essono (2012) en sont révélateurs. Le cas des pronoms relatifs *que* et *dont* vient en rajouter à la liste des faits qui indiquent le niveau peu reluisant du français des locuteurs camerounais.

Nous nous serons donc appliqué dans ce travail à analyser les usages de ces relatifs par les journalistes dans les quatre quotidiens et avons eu recours à la grammaire normative. Cette dernière a constitué l'outil d'appréciation de la qualité de la langue utilisée et de la fiabilité de l'information. Aussi, avons-nous relevé quelques fautes et avons pu déceler l'origine de ces derniers.

De prime à bord, nous avons opté dans nos analyses, pour une méthode qualitative et quantitative qui consiste, à jauger la qualité des énoncés des journalistes et d'avoir beaucoup d'éléments pour espérer avoir un pourcentage élevé du phénomène recherché. Puis à partir de l'ensemble des occurrences réparties par organe, à voir si le taux d'occurrences correspond au taux d'usages corrects et, s'il a un rapport avec l'information transmise. Notre travail aura par ailleurs été structuré en trois chapitres. Le premier chapitre a consisté à présenter les différents pronoms relatifs qui existent dans la langue française, à indiquer les définitions aussi bien du pronom que du pronom relatif en français. Nous avons par la suite pris le soin de délimiter et de présenter leurs facteurs d'identification.

Le deuxième chapitre a porté sur l'analyse de la syntaxe des relatifs *que* et *dont*. Cette analyse a étudié les règles de combinaison qui régissent la formation des énoncés des journalistes et des usagers. Elle décrit des règles de combinaison des morphèmes dans la formation des mots de ces derniers. Dans ce deuxième chapitre, un regard a également été porté sur leurs différentes syntaxes et leurs critères syntaxiques. En outre, les différentes positions que ces relatifs peuvent occuper dans un énoncé ont été mises en exergue tout en étudiant leurs différentes structures. Quelques cas ont pu montrer quels pourraient être des éléments qui peuvent se greffer à eux ou alors quels sont les éléments qui peuvent faire corps avec eux.

Il est ressorti de ce chapitre que le pronom *que* a des emplois complexes. La diversité de ses emplois tient au fait qu'il intègre en lui tout seul, trois morphèmes homonymes. Il s'agit du pronom *que*, héritier de *quem* accusatif de *qui*, et *que* adverbial-conjonctif, provenant de *quod*, de *quid* et de *quia*. L'ensemble de ces formes laisse aujourd'hui apparaître trois *que* : *que* pronominal, *que* adverbial et *que* conjonctif. Une proposition subordonnée relative répond à deux critères : le critère formel et le critère syntaxique. Sur le critère formel, elle est introduite par un outil relatif *qui*, *quoi*, *où*, *lequel*, *dont*, *que*. Cet outil possède un statut complexe car il représente son antécédent et assume une fonction syntaxique dans la subordonnée. Sur le critère syntaxique, il n'y a aucune autonomie de la relative : c'est une subordonnée. On distingue ainsi trois catégories de relatives : les adjectives qui ont un antécédent et le complètent à la manière d'un adjectif qualificatif, les substantives sans antécédent qui occupent une fonction nominale dans la phrase. Et les attributives qui se comportent par rapport à leur antécédent comme un attribut et constituent l'information centrale de la phrase.

Le pronom relatif *dont* quant à lui ne peut être employé que pour représenter un antécédent complément de nom et d'un COI, précédé d'une préposition. En ce qui concerne le genre et le nombre du PR *dont*, il est aussi bien masculin, féminin que neutre. Ses différents emplois montrent par ailleurs qu'il remplace tant les noms ou groupes nominaux singuliers que pluriels dans la proposition relative. Les fonctions qu'il assume dans la phrase sont celles de son antécédent. C'est ainsi qu'il peut remplir les mêmes fonctions que les noms et peut représenter un antécédent animé ou non animé. Le pronom relatif *dont* est d'un usage fréquent, bien que sa maîtrise soit habituellement perçue comme difficile. L'emploi de *dont* en tête de la relative présente l'avantage de le rapprocher de son antécédent et de neutraliser les marques d'accord. Il est un signe mixte qui cumule plusieurs fonctions et ne présente pas de marque d'accord.

Le troisième chapitre a été consacré à l'usage des pronoms relatifs *que* et *dont* dans les quatre quotidiens choisis. Nous sommes parti du statut des locuteurs et avons mis l'accent sur quelques contextes. En effet il a été révélé que le profil de ces journalistes fait apparaître trois types de journalistes que nous avons qualifiés d'entrants, d'héritiers et de pionniers.

Ceux de la première catégorie âgée pour la plupart de 20 à 30 ans se caractérisent par une expérience encore limitée dans le journalisme. Les héritiers quant à eux sont ceux issus de médias dits traditionnels de l'audiovisuel. Ils occupent des postes de responsabilités comme directeur de la publication en ligne, rédacteur en chef ou adjoint. Ils sont par ailleurs nombreux à travailler pour des sites. La dernière catégorie est constituée de ceux qui baignent tous dans l'univers du Web et des médias numériques, que ce soit dès leur arrivée dans le secteur du journalisme ou qu'ils se soient précédemment investis dans l'univers informatique. Ils sont des pluri média.

De plus, nous avons pu étudier trois contextes de leur travail à savoir, les contextes rédactionnel, linguistique et social. Le contexte rédactionnel renvoie au cadre de travail des journalistes dans leurs organes respectifs. Cela concerne les conditions d'exercice de l'activité, l'organisation des tâches au quotidien soit, l'environnement de travail dans son ensemble. Ce contexte rédactionnel est strict, normé et on y retrouve aussi bien des droits que des devoirs.

Le contexte linguistique mène une réflexion sur les discours journalistiques et les stratégies de captation des médias contemporains, des pratiques de la télévision, de la radio et de la presse sont analysées avec soin en prenant appui sur une grande variété de discours. L'analyse s'est faite sur leur discours, l'analyser c'est souligner le caractère ouvert des discussions qui peuvent être développées et analyser leurs registres de langue utilisés. Une observation s'est faite : le discours journalistique utilise tous les registres de langue mais cela dépend du public que l'on a en face de nous.

Le contexte social est quant à lui, le socle du processus de production de l'information, le journaliste a une grande responsabilité sociale. Cependant, cette responsabilité sociale souffre d'un défaut majeur : laissée à l'appréciation des journalistes, elle n'est ni prescrite ni construite et n'est donc opposable à personne. Concernant nos quatre organes que sont *Mutations*, *Le Jour*, *Le Soir* et *Kamer Infos*, les cadres de travail des trois premiers sont fiables et on y trouve des bibliothèques. Cette commodité favorise la consultation permanente des documents et donc actualise le potentiel des journalistes sur le plan du maniement de leur langue de travail. Bien que le quatrième organe, notamment

Kamer Infos, ne possède pas de bibliothèque, il est difficile d'en constater les conséquences dans les productions de ses journalistes.

Nous pouvons ainsi dire que l'information des journalistes est fiable. Ils ne créent *ex-nihilo*. Car, ils récoltent, choisissent, rédigent, interprètent et commentent les informations dans le respect des principes généraux de l'équité par une attitude loyale envers ses sources, les personnes dont ils parlent et le public.

Après dépouillement de notre corpus, on peut affirmer que les journalistes des quatre organes de presse sélectionnés utilisent correctement les morphèmes *que* et *dont* auquel nous nous intéressons dans notre étude. En effet, sur un total de 1000 occurrences, 996 sont correctes et 04 sont des fautes. On constate un faible taux de fautes dans l'utilisation de ces pronoms relatifs. Ce constat permet d'établir les progrès des journalistes camerounais dans leur maniement de la langue française.

Nous avons aussi observé les différentes nomenclatures de ces pronoms, et constaté ainsi que l'on pourrait avoir différentes structures syntaxiques avec les pronoms relatifs *que* et *dont*. Nous en sommes parvenu à la conclusion selon laquelle la structure classique de la nomenclature de *que* comme pronom relatif est bien observée par les journalistes camerounais soit qu'ils en ont assimilé le fonctionnement. Le pronom relatif *dont* quant à lui vient donner un sens à la subordonnée relative et même, vient compléter son antécédent.

Enfin, nous pouvons dire que la presse écrite camerounaise est digne d'être lue et même qu'elle est recommandable aux enseignants de français qui peuvent s'en servir comme support d'enseignement. Car, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, les apprenants et certains locuteurs des différentes couches sociales sont soumis à l'usage des pronoms relatifs *que* et *dont* mais surtout à leur bon usage. Aussi, compte tenu du fait que nous soyons en pleine approche par les compétences, avec entrée par les situations de vie, et que la presse écrite rend compte du quotidien des faits d'une société, il serait judicieux d'y puiser des extraits de textes pour l'enseignement de la langue française dans nos établissements scolaires. Cette proposition charrie l'espoir de voir les élèves mieux assimiler leur cours et en particulier ceux qui portent sur les relatifs *que* et *dont* auquel nous nous sommes intéressé dans le cadre de notre mémoire de DIPES II. Ayant ainsi ôté le discrédit qui pesait sur les journalistes, on reste en droit d'explorer d'autres pistes en vue d'identifier l'origine des difficultés d'application de la norme relative à l'usage des pronoms *que* et *dont*. On peut à cet effet s'interroger sur la logique même qui sous-tend le fonctionnement de ces morphèmes. N'y a-t-il pas en elle les germes des difficultés qu'éprouvent bien de locuteurs lors de leur usage ? D'ailleurs la

grammaire française elle-même dans son ensemble n'a-t-elle pas souvent été présentée par certains comme ayant un fonctionnement aléatoire ?



BIBLIOGRAPHIE

- ATENKE-ETOA. S. (1993), *Le pronom personnel en français : analyse d'une interlangue*, Université, Yaoundé I, Yaoundé, mémoire de D.I.P.E.S II, inédit.
- BAYLON. C (1978), *Grammaire systématique de la langue française avec les travaux pratiques d'application*, Paris, Fernand, Nathan 286 p.
- BONNARD. H (2003), *Code du français courant*, I.M.E-25110 Baume les dames, France, 335 p.
- BOUIX-LEEMAN. (1981), *Grammaire par l'observation et l'usage*, 3^{ème} édition, Paris, Larousse, 144 p.
- CHEVALIER. J.C et MICHEL ARRIVE, BENVENISTE B. et J. PEYTARD (1991), *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse
- CREISSELS. D (2004) : *Cours de syntaxe générale*, 482 p.
- DUBOIS. J et LAGANE. R (1973), *La Nouvelle grammaire du français*, Les Éditions françaises, Librairie Larousse Canada, 266 p.

- DUBOIS. J, JOUANNON. G et LAGANE. R (1961), *Grammaire française*, les éditions françaises, librairie Larousse (Canada), 176 p.
- DUBOIS. J. GIACOME. M. GUESPIN. L. MARCELLESI. C. MARCELLESI. J.B. et MEVEL. J.P. (2002), *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Montparnasse Paris, 568 p.
- EMBINENG. M. C. (2000), *La subordonnée comparative : analyse des productions écrites des élèves de 6^e/5^e*, Université. Yaoundé I, Yaoundé, mémoire de D.I.P.E.S II, inédit.
- GARDES- TAMINE. J. (1990), *La Grammaire. 1/Phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris, Armand Collin, 2^{ème} édition, p.p 41.
- GARY-PRIEUR. M.N (1986), *De la Grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*. Paris, Larousse.
- GENOUVIER. E. et PEYTARD. J. (2000) *Linguistique et enseignement du français*, Préface de J.C1 Chevalier, Paris, Larousse. Pp. 87.
- GIRAUDO. N et GIRAUDO. L, *Français : orthographe, grammaire, expression*, Paris, Nathan, 224 p.
- GREVISSE. M (1988), *Le Bon usage*, Paris, Duculot, 1768 p.
- GREVISSE. M (2009), *Le Petit grévisse : grammaire française*, De Boeck, Duculot 383 p.
- MAUGER. G. (1968), *Grammaire du français d'aujourd'hui. Langue parlée. Langue écrite*, Paris, Hachette, pp.117-119
- MBIDA BIKANA. P. (2015), *La Pronominalisation des compléments d'objet dans les copies des élèves du premier cycle de Lycée : cas des élèves du Lycée de Nkolkougda*, Université. Yaoundé I, Yaoundé, mémoire, inédit.
- MOIGNET. G. (1981), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck
- NGO POM. B. (1995), *Le pronom relatif que en Bàsàa et ses implications didactiques. Étude contrastive et perspective méthodologique*, Université. Yaoundé I, Yaoundé, mémoire de D.I.P.E.S II, inédit.
- NJIOKENG TSAGUE. R. (2010), *Problématique de l'enseignement-apprentissage des pronoms relatifs que et dont en classe de sixième : cas des élèves du Lycée de Baleveng*, Université, Yaoundé I, Yaoundé, mémoire de D.I.P.E.S II, inédit.

- ONGUENE ESSONO. L M, (2011) « Préface du Professeur Carol de Feral » *Contact des langues et appropriation du français au Cameroun : une migration linguistique du pronom personnel complément d'objet*, Presse Universitaire d'Afrique, pp. 213-270.
- - (1983), *La Subordonnée relative en français moderne : exemple de quatre romans de Mongo Beti*, Université, Yaoundé I, Yaoundé, thèse du de 3è cycle. Fac. Lettres et Sciences humaines. Département de français. 398 p.
- - (1995), *Analyse des manuels de langue française au secondaire. Séminaire régional de perfectionnement. Enseignant du français au secondaire. CREFOI.*
- - (2000), *Les subordonnées relatives et interrogatives en français et en éwondo : Analyse prédicative et syntaxique de la subordination* Université, Yaoundé I, Yaoundé, thèse d'État, 585 p.
- - 2012 « Innovation morphosyntaxique en presse écrite francophone : analyse de quelques emplois de la préposition dans les médias camerounais », *in Le Français en Afrique*, n°27 pp. 137-142
- ROBERT. P. REY, A. COTTEZ, H. REY-DEBOVE, J. (1990), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Montréal, Les Dictionnaires Robert-Canada SCC, 2160 p.
- TESNIERE. L (1988), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, Paris, 673 p.
- WAGNER R.L et PINCHON J. (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 648 p.
- WWW.aidenet.eu/grammaire15j.htm
- WWW.études littéraires.com
- WWW.nouvellesociété.org/706.htm
- WWW.paris4-sorbonne.fr

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	iv
RÉSUMÉ	v
ABSTRACT	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIER CHAPITRE	8
LES PRONOMS RELATIFS EN FRANÇAIS :	8
TYPOLOGIE ET FACTEURS D'IDENTIFICATION	8
1. Conception des pronoms relatifs	8
1.1. Description des pronoms relatifs	9
1.1.1. Définition des pronoms relatifs	9
1.1.2. Nature des antécédents	10
1.1.2.1. Un nom.....	10
1.1.2.2 Un pronom.....	11

1.1.2.3 Groupe nominal	11
1.1.3 Fonction des relatifs	12
1.1.3.1 Complément d'objet direct	12
1.1.3.2 Complément d'objet indirect.....	12
1.1.3.3 Sujet.....	13
1.1.3.4. Autres fonctions	13
2. Typologie des pronoms relatifs	13
2.1. Formes des pronoms relatifs.....	13
2.1.1. Formes simples.....	14
2.1.1.1. Qui.....	14
2.1.1.1.1. Les fonctions du relatif <i>qui</i>	14
2.1.1.2. Que	15
2.1.1.2.1. Les fonctions du relatif <i>que</i>	15
2.1.1.3. Quoi.....	16
2.1.1.3.1. Les fonctions du relatif <i>quoi</i>	16
2.1.1.4. Dont.....	16
2.1.1.4.1 Les fonctions du relatif <i>dont</i>	17
2.1.1.5. Où.....	17
2.1.1.5.1. Les fonctions du relatif <i>Où</i>	17
2.1.2. Formes composées	18
2.1.2.1. Formes composées singulières	19
2.1.2.1.1. Lequel/ laquelle	19
2.1.2.1.2. Duquel/ de laquelle.....	19
2.1.2.1.2.1. Les fonctions des pronoms <i>duquel/ de laquelle</i>	19
2.1.2.1.3. Auquel/ à laquelle.....	19
2.1.2.1.3.1. Les différentes fonctions des PR <i>auquel/ à laquelle</i>	19
2.1.2.2. Formes composées plurielles.....	20
2.1.2.2.1. Lesquels/ lesquelles.....	20
2.1.2.2.2. Desquels/ desquelles.....	20
2.1.2.2.2.1. Complément circonstanciel de provenance	20
2.1.2.2.2.2. Complément d'objet indirect.....	21
2.1.2.2.3. Auxquels/ auxquelles	21
2.1.2.2.3.1. Complément d'attribution	22
2.1.2.2.3.2. Complément d'objet indirect.....	22

2.1.2.2.3.3. Complément circonstanciel de direction	23
3. Critères ou facteurs d'identification des pronoms relatifs	23
3.1. Les relatifs à formes simples	23
3.1.1. Nom + relatif + subordonnée relative	23
3.1.2. Substantif + relatif + subordonnée relative	24
3.1.3. Pronom personnel + relatif + subordonnée relative	24
3.2. Les relatifs à forme composée	25
3.2.1. Sur + lequel/laquelle	25
3.2.2. Avec + lesquels/lesquelles	25
DEUXIÈME CHAPITRE	26
LA SYNTAXE DES RELATIFS <i>QUE</i> ET <i>DONT</i>	26
1. La syntaxe des relatifs <i>que</i> et <i>dont</i>	26
1.1. La syntaxe du relatif <i>que</i>	27
1.1.1. Essai de syntaxe du relatif <i>que</i>	27
1.1.1.1. Critères syntaxiques du relatif <i>que</i>	28
1.1.1.2 Absence dans un énoncé	28
1.1.1.3 Présence dans un énoncé	29
1.1.1.4. Immobilité du relatif <i>que</i>	29
2. Essai de syntaxe du relatif <i>dont</i>	30
2.1. Critères syntaxiques du relatif <i>dont</i>	31
2.1.1. Absence dans un énoncé	31
2.1.2. Présence dans un énoncé	32
2.1.3. Immobilité du relatif <i>dont</i>	32
3. Structure des relatifs <i>que</i> et <i>dont</i>	33
3.1. Propriétés du relatif <i>que</i>	33
3.1.1. Sn + <i>que</i> + proposition relative	33
3.1.1.2. Sno + <i>que</i> + proposition relative	34
3.1.1.3. Sn + ponctuation + <i>que</i> + proposition relative	34
3.2. Cas du relatif <i>dont</i>	35
3.2.1. Sn + <i>dont</i> + proposition relative	35
3.2.2. Sn+ ponctuation + <i>dont</i> + proposition relative	35
TROISIÈME CHAPITRE	37
EMPLOI DES RELATIFS <i>QUE</i> ET <i>DONT</i>	37
DANS LES QUATRE QUOTIDIENS	37

1. Statut des locuteurs.....	37
1.1. Contexte rédactionnel.....	39
1.1.2. Contexte linguistique.....	42
1.1.3. Le contexte social.....	44
2. Fiabilité de l’information.....	45
2.1. Usage de <i>que</i>	45
2.1.1. Que antécédent	47
2.1.2. Nomenclature de que.....	47
2.2. Usage de dont.....	48
2.2.1. <i>Dont</i> antécédent.....	49
2.2.2. Nomenclature de dont.....	50
2.3. Pragmaticité et significativité.....	50
2.3.1. Que en structure simple.....	50
2.3.2 <i>Dont</i> en structure simple.....	51
2.3.3. <i>Que</i> en structure complexe.....	51
2.4. Étude statistique	52
2.4.1. Étude quantitative.....	52
2.4.1.1. Mutation et le jour.....	52
2.4.1.2. Le soir et Kamer Infos.....	53
2.4.1.3. Visée de l’usage et objectif.....	54
2.5. Étude de quelques occurrences erronées	54
2.5.1. Confusion de relatif à conjonctif	57
2.5.2. Confusion de conjonctif a relatif	57
CONCLUSION GÉNÉRALE	58
BIBLIOGRAPHIE	63
TABLE DES MATIÈRES	66
ANNEXES	67

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES JOURNAUX ET NUMÉROS EXPLOITÉS

Organe de presse	DP et acte de création	N ^{os} exploités	Date de parution
KAMER INFOS	Icubefarm	82	Avril 2016
	Décision n°2746	88	Avril 2016
		91	Mai 2016
		192	Juin 2017
		194	Juillet 2017
		196	Juillet 2017
		197	Juillet 2017
		198	Juillet 2017
		200	Juillet 2017
		202	Juillet 2017
		203	Juillet 2017
		205	Août 2017
		209	Août 2017
		211	Août 2017
		213	Septembre 2017
		215	Septembre 2017
		217	Septembre 2017
		218	Septembre 2017
		219	Septembre 2017
		220	Octobre 2017
		221	Octobre 2017
		222	Octobre 2017
		223	Octobre 2017
		224	Novembre 2017
	225	Novembre 2017	

		226	Novembre 2017
		230	Décembre 2017
LE JOUR	Haman Mana	1636	Avril 2016
	Absence de numéro de décret	2016	Avril 2016
		2017	Mai 2016
LE SOIR	Mbianda Armand	309	Juillet 2014
	Décision n° 000016/RDDJ/J06	349	Octobre 2014
MUTATIONS	Messé Xavier Décision n° 000020/RDDJ/J/BASC	3831	Février 2015
		3832	Février 2015
		3833	Février 2015
		3836	Février 2015
		3837	Février 2015
		3838	Février 2015
		3839	Février 2015
		3840	Février 2015
		3841	Février 2015
		3842	Février 2015
		3843	Février 2015
		3844	Février 2015
		3852	Mars 2015